

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 2 JUILLET 2024 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 13 juin 2024
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2024
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Paiement sous protêt des quotes-parts, factures et contributions à l'agglomération de Longueuil

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoirs

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 315 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2024

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Adoption - Politique de civilité interne

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Bail - Corporation de gestion de la Voie Maritime - conduit égouts collecteurs Wilfrid-Laurier
- 6.2. Adjudication du contrat 24GN06SP - Services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux

- 6.3. Adjudication du contrat 24TI02 - Abonnement Microsoft
- 6.4. Adjudication du contrat 24ENV02- Collecte et transport de matières recyclables sur le territoire de la ville de Saint-Lambert
- 6.5. Adjudication du contrat 24ENV04- Collecte et transport de résidus verts sur le territoire de la ville de Saint-Lambert
- 6.6. Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers (2024-8106-50)
- 6.7. Contrat 24DAPP93- Acquisition d'un véhicule à basse vitesse électrique
- 6.8. Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres- services professionnels en environnement

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Nominations - Comité de l'environnement et du développement durable
- 7.2. Nomination - Comité de gestion des déplacements
- 7.3. Demande d'aide financière - politique des familles et des aînés et renouvellement de la reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA)
- 7.4. Demande de prix forfaitaire pour la location du Centre multifonctionnel pour l'exposition - De la couleur contre la douleur 2024
- 7.5. Demande de soutien financier à la Fédération canadienne des municipalités - Croissance de la canopée des collectivités canadiennes
- 7.6. Entente - aménagement d'un trottoir d'accès reliant la rue Mercier à la gare de Saint-Lambert
- 7.7. Modifications à la signalisation sur rue dans différents secteurs
- 7.8. Politique relative à la gestion des actifs
- 7.9. Autorisation - Tonte de gazon le dimanche - Country Club de Montréal

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. PPCMOI – 651-655, avenue Victoria – Changement d'usage
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. PIIA – 210, avenue Rivermere – Transformation de la façade
 - 8.3.2. PIIA – 580-582, rue Le Royer – Transformation de la façade
 - 8.3.3. PIIA – 223, rue du Dauphiné – Transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA – 440, avenue Walnut – Transformation de la façade
 - 8.3.5. PIIA – 330, rue Logan – Transformation de la façade
 - 8.3.6. PIIA – 103, avenue Macaulay – Transformation de la façade
 - 8.3.7. PIIA – 201, rue de Guyenne – Transformation de la façade

- 8.3.8. PIIA – 203, rue de Guyenne – Transformation de la façade
- 8.3.9. PIIA – 237, avenue Berkley – Agrandissement et transformation de la façade
- 8.3.10. PIIA – 729, rue Boissy – Transformation de la façade
- 8.3.11. PIIA – 233, avenue Curzon – Transformation de la façade
- 8.3.12. PIIA – 118, rue de Charente – Transformation de la façade
- 8.3.13. PIIA – 1573, avenue Kerr – Transformation de la façade
- 8.3.14. PIIA – 675, rue Green École Reach – Agrandissement et transformation de la façade
- 8.3.15. PIIA - 675, rue Green École Reach - Équipement mécanique et espace de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles
- 8.3.16. PIIA – 675, rue Green École Reach – Aménagement paysager
- 8.3.17. PIIA – 675, rue Green (École Reach) – Stationnement
- 8.3.18. PIIA – 135, avenue de Merton – Agrandissement et transformation de la façade
- 8.4. Demande à la Cour municipale - 204 avenue des Pyrénées

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 28 juin 2024

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 tel que rédigé.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absente :

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Est également présent :

Roch Sergerie, greffier adjoint

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-06-188)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2024, avec l'ajout du point 7.3 concernant le dépôt du rapport Léger - indicateur municipal 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-189)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

En l'absence du directeur général, le greffier adjoint fait le suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h35 et se termine à 20h01.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 20h01 à 20h54.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h54 et se termine à 21h25.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024.

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2024-06-190)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 13 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
 - Pascale Mongrain : Réseau de transport de Longueuil (RTL)
-

(2024-06-191)

Adoption - Règlement du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet du règlement vise à intégrer les modifications liées à la restructuration imposée par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15) adopté en 2014, suivant l'entente intervenue entre les parties en mai 2019. Le nouveau règlement du régime de retraite doit être entériné par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER le *Règlement du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* (2024-233).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 24 mai 2024 pour les sommes respectives de 8 115 253,02 \$ et de 1 081 384,59 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 14 mai au 10 juin 2024

(2024-06-192)

Désignation - autorité compétente

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'*autorité compétente*, pour l'application de la réglementation municipale.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE NOMMER madame Daphny Nilda Denis, inspectrice municipale, à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation applicable par la municipalité, dont ses règlements d'urbanisme, et de l'autoriser à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville de Saint-Lambert à toute personne qui contreviendrait aux dispositions de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-193)

Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives intervenu

entre la Ville de Saint-Lambert et la Commission scolaire Marie-Victorin vient à échéance le 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent la conclusion d'un nouveau protocole d'entente pour une période de cinq (5) ans.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le directeur de la culture et des loisirs à signer, pour la Ville, le *Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives* avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-194)

Renouvellement du contrat 22TP06 - location de niveleuses avec chauffeur

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RENOUELER le contrat de services n° 22TP06 ayant pour objet la location de niveleuses avec chauffeur, pour une période d'un an, avec *Les Entreprises Michaudville Inc.*, la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 192 694,77 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-195)

Adjudication du contrat 24ENV01- Collecte et transport des déchets, de matières organiques et d'encombrants

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat no 24ENV01 ayant pour objet la collecte et le transport des déchets, de matières organiques et d'encombrants sur le territoire de la ville de Saint-Lambert (**LOT A – Déchets**), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Services Ricova Inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 1 264 623,33 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de trois (3) ans soit, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'ADJUGER le contrat no 24ENV01 ayant pour objet la collecte et le transport des déchets, de matières organiques et d'encombrants sur le territoire de la ville de Saint-Lambert (**LOT B – Encombrants**), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Environnement Routier NRJ Inc, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 53 506,97 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de trois (3) ans soit, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'ADJUGER le contrat no 24ENV01 ayant pour objet la collecte et le transport des déchets, de matières organiques et d'encombrants sur le territoire de la ville de Saint-Lambert (**LOT C – Matières organiques**), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit GFL Environmental Inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 930 898,04 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de trois (3) ans soit, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'IMPUTER la dépense de 2 249 028,34 \$, toutes taxes incluses, aux postes budgétaires 02-451-10-446 (déchets – encombrants) et 02-452-35-446 (matières organiques).

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-196)

Majoration des honoraires professionnels du contrat 23GN22SP - Services professionnels pour la reconstruction du chalet et de la piscine Alexandra

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 18 septembre 2023, le conseil a adjugé le contrat 23GN22SP ayant pour objet les services professionnels pour la reconstruction du chalet et de la piscine Alexandra (résolution 2023-09-310);

CONSIDÉRANT les orientations des élus suivant les deux consultations publiques tenues dans le cadre du projet de réfection;

CONSIDÉRANT QUE certains correctifs majeurs ont été apportés aux plans proposés pour répondre aux exigences de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial comportait une enveloppe budgétaire globale de 3M\$ et que le projet corrigé est passé à près de 5,5M\$, la ville doit appliquer la clause contractuelle 12.1 pour ajuster le montant des honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les changements ont eu comme conséquence une augmentation de 83% de l'estimation des coûts du plan d'aménagement du projet de conception de la piscine.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la majoration des honoraires professionnels du contrat 23GN22SP d'un montant de 151 125,99 \$ taxes nettes, pour la réfection de la piscine Alexandra; et

D'IMPUTER la dépense à même le programme de paiement comptant progressif (PCP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-197)

Octroi du contrat 24DAPP90 - campagne promotionnelle pour les commerçants du centre-ville

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 18 mars 2024, le conseil a adopté la résolution 2024-03-058 visant la création de l'excédent de fonctionnement affecté *Vitalité du Village*;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se servir du reliquat provenant de la Corporation de développement économique pour réinvestir dans le Village notamment dans le cadre d'une campagne promotionnelle pour les commerçants du centre-ville.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ACCEPTER l'offre de services proposée par la maison de production ALTUM IMAGE relativement à la campagne **À la découverte de Saint-Lambert** mettant en vedette les commerçants du village urbain de Saint-Lambert pour un montant total de 25 000 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la bonification des crédits budgétaires du même montant, dans le poste budgétaire 02-621-00-499 financé à même l'excédent de fonctionnement affecté *Vitalité du Village*;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-198)

Octroi du contrat 24DAPP89 - aménagement d'une placette au parc Gordon

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite voir se réaliser l'aménagement d'une placette au parc Gordon au cours de l'été 2024.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ACCEPTER la proposition soumise par l'entreprise EN TEMPS ET LIEU au montant total de 45 242,66 \$, toutes taxes comprises, relativement à l'aménagement d'une placette au parc Gordon;

D'AUTORISER la bonification des crédits budgétaires du même montant, dans le poste budgétaire 02-851-00-499 financé à même l'excédent de fonctionnement affecté *Projets spéciaux*;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-199)

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024
- Programmation finale des travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-200)

Autorisation de signature - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert a reçu une confirmation de l'aide financière de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER le directeur de la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement à signer l'entente visant l'octroi de l'aide financière dans le cadre du Volet 2 - renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt rapport Léger - indicateur municipal 2024

Il est procédé au dépôt du rapport fait par la firme Léger nommé indicateur municipal 2024.

(2024-06-201)

Dérogation mineure – 311, rue Saint-Thomas – Nombre de places de stationnement

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que certains d'entre eux ont pris position en faveur du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au *Règlement sur les dérogations mineures 2023-213*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 311, rue Saint-Thomas, à savoir:

- l'utilisation d'un ratio de case de stationnement de 1 case par 6.1 places assises pour l'usage *Église catholique*, soit 45 cases de stationnement pour 274 places assises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-202)

PIIA – 38, avenue Green – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au café-terrasse en façade du bâtiment situé au 38, avenue Green, tel que déposé.

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 10 juin au 1^{er} novembre 2024, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour le 38, avenue Green, et ce, conformément aux dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la Charte des cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-203)

PIIA – 41-43 rue du Prince-Arthur – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 41-43, rue du Prince-Arthur, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-204)

PIIA – 103, rue Riverside – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 103, rue Riverside, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-205)

PIIA – 128, avenue de Brixton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 128, avenue de Brixton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-206)

PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER l'option A du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 151, rue de Savoie, tel que déposé, avec poutres et colonnes en bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-207)

PIIA – 190, avenue Pine – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 190, avenue Pine, avec la condition suivante, déjà acceptée par le requérant, à savoir:

- Le modèle de la porte doit être plus traditionnel avec une partie vitrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-208)

PIIA – 204, rue de Guyenne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 23 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 204, rue de Guyenne, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-209)

PIIA – 205, rue de Guyenne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, rue de Guyenne, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-210)

PIIA – 307, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 307, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-211)

PIIA – 339, avenue Rivermere – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 339, avenue Rivermere, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-212)

PIIA – 344, avenue de Putney – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 344, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-213)

PIIA – 352, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 352, boulevard Desaulniers, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-214)

PIIA – 395, avenue de Putney – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 395, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-215)

PIIA – 465, rue Venne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 465, rue Venne, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-216)

PIIA – 811, avenue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 811, avenue Boissy, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-217)

PIIA – 1155, avenue Victoria – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au café-terrasse en façade du bâtiment situé au 1155, avenue Victoria, tel que déposé.

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 10 juin au 1^{er} novembre 2024, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour le 1155, avenue Victoria; conformément aux dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la Charte des cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-218)

PIIA – Parc Alexandra – Nouvelle construction et aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction et à l'aménagement paysager du parc Alexandra, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-219)

PIIA – 130, avenue de Picardie – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 23 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 130, avenue de Picardie, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-220)

PIIA – 760 avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT qu'un projet de PIIA a déjà fait l'objet d'une résolution du conseil lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 (2024-01-024);

CONSIDÉRANT la recommandation de refuser du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 mai 2024.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé par le propriétaire, relativement à la transformation de la façade du bâtiment situé au 760, avenue Oak, notamment afin d'autoriser le clin d'aluminium imitant le bois installé à la verticale pour le pignon du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-221)

PIIA – 135, av de Normandie – Agrandissement et Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 17 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 135, avenue de Normandie, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme avec la condition suivante:

- Les joints des panneaux de revêtement léger doivent être alignés avec les limites des ouvertures du deuxième étage, tel que présenté sur la modélisation 3D, réalisée par la firme Luc Plante Architecture en date du 24 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-222)

PIIA – 412, avenue Birch – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 22 mai 2024, refusant les modifications proposées par le CCU et maintenant sa demande initiale.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 412, avenue Birch, avec la modification suivante:

- La porte doit avoir une fenestration dans la partie supérieure dans la même proportion que l'existant (fenestration 1/4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-06-223)

PIIA - 701, boulevard Houde - Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 23 mai 2024 refusant en partie les modifications proposées par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 701, boulevard Houde, avec la modification suivante:

- Le revêtement de toiture et les fenêtres doivent être dans les teintes de brun, autre que noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h42 et se termine à 22h01.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h01 à 22h03.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h03.

Pascale Mongrain
Mairesse

Roch Sergerie
Greffier adjoint



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 13 juin 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 13 juin 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 4 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 13 juin 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.2	Adoption de l'ordre du jour	Adoption	
1.4	Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi	Dépôt	S/O
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 juin 2024	Approbation	
2.1	Dépôt du rapport des activités 2023 du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2024-1158)	Dépôt	S/O
2.2	Dépôt d'un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2024, dressé par l'assistante-greffière le 22 mai 2024 (SD-2024-1669)	Dépôt	S/O
2.3	Dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenues les 19 et 26 avril 2024 (SD-2024-1758)	Dépôt	S/O
2.4	Recommandation CHL-2024-001 de la Commission de l'habitation et du logement social concernant la rédaction de règlements d'aides complémentaires pour certains programmes d'habitation (SD-2024-1803)	Recommandation	
4.1	Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2024 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2024-1660)	Autorisation	
4.2	Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 juin 2024 préparée par la Direction des finances (SD-2024-1881)	Autorisation	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 13 juin 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
4.3	Autorisation d'emprunts aux fonds de roulement local et de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'achat d'équipements motorisés ou roulants (SD-2024-1708)	Autorisation	
4.4	Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 1 (SD-2024-1860)	Autorisation	
5.1	Prêt de service d'un policier-cadre du Service de police de l'agglomération de Longueuil afin de collaborer à la sécurité des Jeux olympiques de Paris 2024 (SD-2024-1765)	Prêt de service	
5.2	Nomination du directeur adjoint - Opérations - Enquêtes au Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2024-1888)	Nomination	
6.1	Dépôt du rapport sur la disposition et le don autorisé par le comité exécutif d'agglomération et portant sur des biens dont la valeur n'excède pas 10 000 \$ (SD-2024-1741)	Dépôt	S/O
6.2	Adjudication du contrat APP-24-035 pour les travaux de réfection de la cheminée principale du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2024-1674)	Adjudication	
6.3	Adjudication du contrat APP-24-054 pour la fourniture et la livraison d'antracite et de sable de filtration (SD-2024-1901)	Adjudication	
6.4	Modification au contrat APP-23-055 pour les travaux d'infrastructures, de voirie et d'éclairage du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (SD-2024-1808)	Modification	
6.5	Attribution de gré à gré du contrat GG-24-086 pour l'acquisition d'ordinateurs et d'ordinateurs portables dans le cadre du projet de rehaussement des outils personnels et emprunt aux fonds de	Attribution	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 13 juin 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
	roulement de l'agglomération et local (SD-2024-1855)		
8.1	Adoption du Règlement CA-2024-414 autorisant l'acquisition d'un immeuble situé sur le boulevard Milan à Brossard et le paiement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction d'un poste de police (SD-2024-1211)	Adoption	
8.2	Approbation d'une entente avec la Ville de Brossard autorisant une étude géotechnique et environnementale ainsi qu'une étude de capacité géothermique dans le cadre du projet de poste de police au 6840, boulevard Milan (SD-2024-1313)	Approbation	
8.3	Approbation d'une entente d'aide financière avec Vision Inter-Cultures, fiduciaire pour le Comité Longueuil Villes sans Racisme et Discrimination, pour la réalisation du projet Pour un quartier inclusif sans discrimination, travaillons ensemble! (SD-2024-1252)	Approbation	
8.4	Approbation d'une entente d'aide financière avec la Maison internationale de la Rive-Sud inc. pour la réalisation du projet Exposition itinérante Montérégie, je me souviens : Découvrez l'histoire des personnes immigrantes de la Rive-Sud de Montréal (SD-2024-1344)	Approbation	
8.5	Approbation d'une entente d'aide financière avec l'Accorderie de Longueuil, pour la réalisation du projet Repair 2.0 (SD-2024-1858)	Approbation	
8.6	Approbation de l'avenant n° 1 modifiant l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (SD-2024-1684)	Approbation	



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 13 juin 2024

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.7	Engagement de la Ville à participer au financement d'un projet de recherche avec l'École de technologie supérieure et l'Université McGill pour les années 2025-2029 (SD-2024-1572)	Engagement	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.4) **Païement sous protêt des quotes-parts, factures et contributions à l'agglomération de Longueuil**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et le règlement de l'agglomération de Longueuil sur le partage des dépenses mixtes;

CONSIDÉRANT QUE, depuis l'automne 2022, et ce, pour la première fois depuis la constitution de l'agglomération de Longueuil (« Agglomération ») le 1er janvier 2006, la Ville de Saint-Lambert reçoit l'information comptable, bien qu'incomplète, relative aux dépenses mixtes de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une analyse détaillée de ladite information comptable, la Ville de Saint-Lambert a constaté que des dépenses ont été qualifiées de « mixtes » par la Ville de Longueuil et, dès lors, ont été imputées aux municipalités liées de l'Agglomération (les villes de Saint-Lambert, Brossard, Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville), alors que, selon la Ville de Saint-Lambert, elles auraient dû être qualifiées de dépenses « locales » de la Ville de Longueuil et être assumées uniquement par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert est ouverte à discuter de cette situation avec la Ville de Longueuil et les autres municipalités liées pour tenter de trouver une solution financière et administrative à cette problématique.

QU'un mandat soit donné à l'administration de la Ville de Saint-Lambert de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Longueuil sous protêt, et ce, jusqu'à ce que la situation susmentionnée soit réglée;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux maires de l'Agglomération de Longueuil.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoirs**

Le/la conseiller(ère) _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à tenir compte des restructurations au sein de l'administration et de la création de nouveaux postes cadres depuis septembre 2022, afin de les adapter aux seuils déjà autorisés par le conseil.

Le projet de règlement est déposé.

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE RÈGLES
DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES**

À sa séance ordinaire du _____ 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 22 du *Règlement* est modifié en remplaçant l'expression « le service de l'approvisionnement et des projets spéciaux » par « la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ».
2. L'article 23 est remplacé par le suivant :

Les fonctionnaires et employés suivants ont le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence, à l'intérieur du budget dont ils ont la responsabilité et ce, selon les limites suivantes :

 - 1° jusqu'à un maximum de 55 000 \$, le directeur général
 - 2° jusqu'à un maximum de 35 000 \$:
 - a) le directeur des finances et trésorier; et
 - b) le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement;
 - c) le **directeur des services administratifs**
 - 3° jusqu'à un maximum de 25 000 \$:
 - a) le directeur du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
 - b) le directeur de la culture et des loisirs
 - c) le **directeur adjoint du Service des travaux publics;**
 - d) le chef de division - plans et de la conception;
 - e) le chef de division - réalisation des travaux;
 - f) le **chargé de projets - division du génie**
 - 4° jusqu'à un maximum de 15 000 \$ tous les chefs de services et les chefs de division autres que ceux énumérés au paragraphe 3°.
 - 5° jusqu'à un maximum de 5 000 \$:
 - a) les **superviseurs**
 - b) les contremaîtres
 - c) le **gestionnaire – projets TI et cybersécurité**
3. L'article 27 est modifié en remplaçant l'expression « directeur des ressources humaines et des communications » par « directeur des services administratifs ».
4. Le deuxième alinéa de l'article 30 est modifié en remplaçant l'expression « la direction des ressources humaines » par « la division des ressources humaines ».
5. L'article 32 est modifié en remplaçant l'expression « directeur des ressources humaines et des communications » par « directeur des services administratifs ».
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Avis de motion	2 juillet 2024
Adoption	
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 25 mai au 14 juin 2024 pour les sommes respectives de 1 185 664,29 \$ et de 767 010,22 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170610	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	95651	Nom:	ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant:	4 393,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-16	20240416	LOCATION MENSUELLE MAI À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POL			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)		4 393,76 \$	
No paiement:	170611	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04849	Nom:	AIGUISAGE BOOMERANG / 9128-1295 QUÉBEC INC.	Montant:	80,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-07	4633	AIGUISAGE DE LAME (ZAMBONI) (2024-4363)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4363)		80,48 \$	
No paiement:	170612	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	304,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	77328374	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-4364)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4364)		304,12 \$	
No paiement:	170613	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	216,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-10	CA4ZD3D8ACCU	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1431)			Sébastien Gravel	Marie-Eve Ferland (2024-1431)		13,38 \$	
2024-05-07	CA467YJ4JVXI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1427)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1427)		33,33 \$	
2024-05-07	CA42UFZ663FCI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1427)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1427)		128,17 \$	
2024-05-07	CA4MO550DWI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1427)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1427)		41,28 \$	
No paiement:	170614	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96278	Nom:	ATELIERS ECOLOS ROSE LAFLEUR (JOANIE NANTEL)	Montant:	160,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	INV-000351	TROUSSE D'ACTIVITÉ - PORTE-CLÉ (2024-1430)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1430)		160,97 \$	
No paiement:	170615	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	58886	Nom:	AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	Montant:	3 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	20240516	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION: DOSSIER 2			Cassandra Comin Bergor			3 500,00 \$	
No paiement:	170616	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	464,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	7457	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 6734 ET 6733 (2024-1310)			Dominique-Anne Soucie	Martin Roy (2024-1310)		(159,30 \$)	
2024-05-07	7502	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7792)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7792)		441,34 \$	
2024-05-08	7426	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7796)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7796)		38,19 \$	
2024-04-09	6733	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1310)			Martin Latulippe	Martin Roy (2024-1310)		34,91 \$	
2024-04-09	6734	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1310)			Martin Latulippe	Martin Roy (2024-1310)		109,22 \$	
No paiement:	170617	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	02630	Nom:	CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE SAINT-LAMBERT	Montant:	2 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	20240523	ANNULATION DU REÇU 202400602			Christopher Rogers			2 000,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170618		2024-05-29	05158	Excellence hydraulique Inc.	1 030,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	49492	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7782)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7782)	288,68 \$
2024-05-06	49459	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7782)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7782)	597,19 \$
2024-05-10	49524	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7782)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7782)	144,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170619		2024-05-29	03061	FAUTEUX MINI-MOTEUR INC	45,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	P134816	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7786)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7786)	45,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170620		2024-05-29	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	139 495,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-27	20240527	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS - MAI 2024	Maxime Marquis		57 379,94 \$
2024-05-27	20240527-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - MAI 2024	Maxime Marquis		834,34 \$
2024-05-27	20240527-1	CAISSE DE RETRAITE CADRES - MAI 2024	Maxime Marquis		81 280,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170621		2024-05-29	03291	GROUPE JLD-LAGUE	91,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	790728	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7795)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7795)	43,42 \$
2024-05-07	790742	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7795)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7795)	48,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170622		2024-05-29	96207	HD ALUMINIUM INC	432,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-06	1479	ACHAT DE MATERIEL - PVM (2024-4360)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4360)	432,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170623		2024-05-29	05288	Hydra Spec	1 396,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	13711	ACHAT DE MATERIEL - BORNE FONTAINE (2024-1414)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1414)	1 396,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
170624		2024-05-29	04525	HYDRO QUEBEC	744,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	692 802 574 909	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 110 716 949)	Francis Blondeau		48,49 \$
2024-05-15	644 202 870 968	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		399,61 \$
2024-05-10	636 102 882 566	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Francis Blondeau		132,70 \$
2024-05-10	621 702 912 499	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		103,77 \$
2024-05-14	619 003 190 921	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Francis Blondeau		60,02 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170625	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96200	Nom:	MENUISERIE DES PINS LTEE	Montant:	4 577,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	F-64994	ACHAT DE PORTES - PISCINE PVM (2024-1207)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1207)		4 577,27 \$	
No paiement:	170626	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	02483	Nom:	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	Montant:	171,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-02	KW-8B40BE	DÉCLARATION DE MASSE SALARIALE MONTANT FIXE- COP (2024-4383)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4383)		171,36 \$	
No paiement:	170627	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	2 886,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-27	78000346	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET ASPHALTE (2023-9311)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		2 539,16 \$	
2024-05-04	18000272	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		346,98 \$	
No paiement:	170628	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05678	Nom:	PEPINIERE JASMIN LTEE	Montant:	566,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-10	10512335	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-1436)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1436)		566,83 \$	
No paiement:	170629	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	82,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	703603	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION EAUX (2024-7421)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7421)		82,65 \$	
No paiement:	170630	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	9,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-04	565006743	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		9,48 \$	
No paiement:	170631	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	593,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	PF 41870	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7643)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7643)		9,54 \$	
2024-05-06	PF 39785	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-7642)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7642)		527,59 \$	
2024-05-07	PF 41869	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7791)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7791)		56,84 \$	
No paiement:	170632	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	00064	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	47 514,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	20240527	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS DE			Maxime Marquis			47 514,62 \$	
No paiement:	170633	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96309	Nom:	REVETEMENTS EXTERIEURS SMJ 2013 INC	Montant:	11 112,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170633	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96309	Nom:	REVETEMENTS EXTERIEURS SMJ 2013 INC	Montant:	11 112,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	051109	TRAVAUX DE REVETEMENT AU CENTRE DES LOISIRS (2024-1254)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1254)		11 112,33 \$	
No paiement:	170634	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	470,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	41460-14096031	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-4369)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4369)		55,51 \$	
2024-05-09	41460-14098281	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-9135)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-9135)		414,96 \$	
No paiement:	170635	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	315,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	43360-11987631	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7085)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7085)		315,41 \$	
No paiement:	170636	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	183,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	43020-13195921	ACHAT DE MATERIEL ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTIONS EAUX (2024-7420)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7420)		183,35 \$	
No paiement:	170637	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	00683	Nom:	SANIVAC INC (9363-9888 QUEBEC INC)	Montant:	5 907,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	0000916512	NETTOYAGE PUISARDS (2024-1420)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-1420)		3 910,47 \$	
2024-05-06	0000916202	NETTOYAGE PUISARDS (2024-1420)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-1420)		1 996,80 \$	
No paiement:	170638	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant:	7 019,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	20240527	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS			Maxime Marquis			7 019,76 \$	
No paiement:	170639	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96341	Nom:	SERVICE DE PNEUS S PAQUIN	Montant:	629,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	1401	ACHAT DE PNEUS (2024-7800)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7800)		629,49 \$	
No paiement:	170640	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	101,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-07	47415	ACHAT DE PROPANE (2024-4118)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4118)		66,07 \$	
2024-05-07	47409	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)		35,76 \$	
No paiement:	170641	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	54521	Nom:	TELUS SANTE CANADA (LIFEWORKS)	Montant:	439,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170641	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	54521	Nom:	TELUS SANTE CANADA (LIFEWORKS)	Montant:	439,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	2138107	SERVICES DE TÉLÉMÉDECINE (2024-9053)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9053)		439,78 \$	
No paiement:	170642	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	2 337,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	717102131	ACHAT DE MATERIEL - DIVERSEMENT DIESEL (2024-7781)			Vasco Morgado	Jean-François Blanchette (2024-7781)		2 337,29 \$	
No paiement:	170643	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	95663	Nom:	9091-3377 QUEBEC INC.	Montant:	4 670,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-30	47558	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 47388 (2023-4543)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-4543)		(166,81 \$)	
2024-01-30	47388	TRANSPORT DE NEIGE (2023-4543)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-4543)		4 837,70 \$	
No paiement:	170644	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	157,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	77346195	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-7862)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7862)		109,81 \$	
2024-05-22	77365359	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2024-7875)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7875)		47,90 \$	
No paiement:	170645	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	522,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	CA4ZXTWMACCU	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1440)			Stéphanie Fournier	Cassandra Comin Bergonzi (2024-1440)		335,52 \$	
2024-05-23	CA4139X0PACCU	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1484)			Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2024-1484)		45,94 \$	
2024-05-21	CA452YTHMZMI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1475)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-1475)		13,79 \$	
2024-05-23	CA43Y0FKOOWI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1484)			Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2024-1484)		8,57 \$	
2024-05-15	CA43RCTDJV7MI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1458)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1458)		26,20 \$	
2024-05-21	CA41FFBTEDO2I	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1475)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-1475)		14,79 \$	
2024-05-21	CA4EEO35ZWI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1475)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-1475)		38,22 \$	
2024-04-24	CA46E889J6QI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1369)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1369)		39,06 \$	
No paiement:	170646	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05757	Nom:	AQUALITECK	Montant:	1 392,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-22	28220524	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9009)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9009)		1 392,35 \$	
No paiement:	170647	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	59848	Nom:	BELINDA CHEKNOUNE	Montant:	49,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	20240527	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			49,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: 170648	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 73,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-28	X010860410240528	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	28,94 \$
2024-05-28	X011439135240528	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	22,84 \$
2024-05-25	X011433800240525	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719_ (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	22,20 \$

No paiement: 170649	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 51695	Nom: BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	Montant: 72 479,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	R-0000569039	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUIN 2024 (COLS BI	Maxime Marquis		23 600,26 \$
2024-05-31	R-0000567976	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUIN 2024 (COLS BI	Maxime Marquis		48 879,36 \$

No paiement: 170650	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 96224	Nom: BF-TECH INC	Montant: 438,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	10181	ACHAT DE MATERIEL - ENTRTIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2024-1444)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1444)	438,64 \$

No paiement: 170651	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 95560	Nom: CANAC	Montant: 206,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	9005993257	ACHAT DE MATERIEL POUR VOIRIE (2024-1454)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1454)	165,95 \$
2024-05-13	9005970015	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1415)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-1415)	40,23 \$

No paiement: 170652	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 127,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	7554	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1481)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1481)	83,59 \$
2024-05-17	7500	ACHAT DE MATERIEL - RESSOURCES HUMAINES (2024-1468)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1468)	44,21 \$

No paiement: 170653	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04237	Nom: CANSEL LTEE	Montant: 454,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	91442994	ROULEAUX IMPRIMANTE - GÉNIE (2024-1449)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-1449)	454,00 \$

No paiement: 170654	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 05871	Nom: CONTINENTAL TIRE CANADA INC.	Montant: 1 892,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	5155011117	ACHAT DE PNEUS (2024-1371)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1371)	1 880,62 \$
2024-05-22	5155013061	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1371)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1371)	11,50 \$

No paiement: 170655	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 52880	Nom: CYNTHIA FLEURY	Montant: 140,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-27	20240527	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		140,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: 170656	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 05365	Nom: EDILEX INC.	Montant: 4 898,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	6344	ABONNEMENT EDILEXPERT - MODULE DE RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFR	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9138)	4 898,81 \$

No paiement: 170657	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04670	Nom: EMBALLAGES CARROUSEL INC (LES)	Montant: 334,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	2755991	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1450)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1450)	334,21 \$

No paiement: 170658	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 5 645,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	745000323212	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	20,70 \$
2024-05-21	715002217227	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	2 669,82 \$
2024-05-21	715002217230	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	51,92 \$
2024-05-21	715002217229	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	310,15 \$
2024-05-21	745000323211	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	131,58 \$
2024-05-21	715002217226	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	336,90 \$
2024-05-21	745000323213	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	20,70 \$
2024-05-21	745000323210	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	1 976,60 \$
2024-05-21	715002217228	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	127,24 \$

No paiement: 170659	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 95612	Nom: ENTREPRISE ROBERT THIBERT INC.	Montant: 209,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	FA240106419	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7728)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7728)	209,24 \$

No paiement: 170660	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 05486	Nom: EQUIPEMENTS DE FORESTERIE ET RECYCLAGE POWERTECH (LES)	Montant: 453,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-30	18850	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE - VOIR CRÉDIT 18884 (2024-4362)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4362)	532,95 \$
2024-05-07	18884	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 18850 (2024-4362)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4362)	(79,10 \$)

No paiement: 170661	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 60629	Nom: EVELYNE ELLIOTT TOUSIGNANT	Montant: 70,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-27	20240527	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		70,00 \$

No paiement: 170662	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 2 573,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	49608	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7895)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7895)	541,66 \$
2024-05-21	49609	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7895)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7895)	2 032,27 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: 170663	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 50543	Nom: FARONICS CORPORATION	Montant: 42,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	IN00312892	ACHAT DE LICENCE - ANTI-VIRUS CLOUD (2024-1442)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1442)	42,00 \$

No paiement: 170664	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 52759	Nom: FERMETTE MAJO	Montant: 2 046,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-30	F-E-24023	FERMETTE - FÊTE DE LA FAMILLE (2024-4215)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4215)	2 046,56 \$

No paiement: 170665	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 95863	Nom: GROUPE ALLTECH (LE)	Montant: 735,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	27905	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7878)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7878)	735,84 \$

No paiement: 170666	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 03291	Nom: GROUPE JLD-LAGUE	Montant: 205,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	791032	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7795)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7795)	112,88 \$
2024-05-13	791031	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7788)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7788)	92,25 \$

No paiement: 170667	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 95751	Nom: HUMANCE INC	Montant: 1 144,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-30	INV110098	SERVICES PROFESSIONNELS - TESTS PSYCHOMÉTRIQUES (2024-9058)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9058)	1 144,00 \$

No paiement: 170668	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 2 663,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-29	686 503 081 104	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		361,88 \$
2024-05-23	617 202 932 128	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		270,54 \$
2024-05-30	682 902 722 624	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		404,69 \$
2024-05-29	631 602 902 044	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		101,43 \$
2024-05-30	650 503 114 127	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		244,87 \$
2024-05-30	683 802 721 993	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		103,85 \$
2024-05-30	648 702 863 030	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		492,31 \$
2024-05-30	630 702 909 300	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		54,99 \$
2024-05-27	677 503 081 079	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		268,43 \$
2024-05-28	618 102 930 156	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		181,04 \$
2024-05-28	665 802 811 113	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		29,78 \$
2024-05-28	668 503 084 904	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		149,82 \$

No paiement: 170669	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 04261	Nom: IMPRIMERIE FOR INC	Montant: 1 609,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	19739	ACHAT D'ENVELOPPES (2024-1432)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1432)	1 609,65 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170670	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	58132	Nom:	INTACT ASSURANCE	Montant:	2 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-30	20240530	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION: DOSSIER 2			Roch Sergerie			2 500,00 \$	
No paiement:	170671	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60628	Nom:	KARELLE SAVARIA	Montant:	204,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-28	20240528	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION : DOSSIEF			Cassandra Comin Bergor			204,26 \$	
No paiement:	170672	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60446	Nom:	LA MIE GOUDENE	Montant:	16,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-25	0003	ACHAT DE VIENNOISERIES POUR FORMATION (2024-4356)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4356)		16,20 \$	
No paiement:	170673	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04643	Nom:	L.P. PHOTO (2000) INC	Montant:	373,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	12752	SERVICES DE PHOTOGRAPHIE (2024-9318)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9318)		373,67 \$	
No paiement:	170674	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	59251	Nom:	MARIE-CLAUDE BLANCHETTE	Montant:	70,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	20240527	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			70,00 \$	
No paiement:	170675	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60627	Nom:	MARIE-EVE RICHARD	Montant:	689,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	1100	DÉPÔT - CONFÉRENCE - SENSIBILISATION SUR LES DANGERS RAYONS UV (2024-4394)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4394)		689,85 \$	
No paiement:	170676	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	589,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-03	203274	PANNEAUX D'ALUMINIUM - AFFICHAGE POLLINISATEURS (2024-1352)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1352)		270,77 \$	
2024-05-15	203440	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-4378)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4378)		319,06 \$	
No paiement:	170677	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	95757	Nom:	MARTINE MOREAU	Montant:	660,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-03-26	2024-015	BRICOLAGE - FÊTES DE LA FAMILLE (2024-4223)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4223)		660,00 \$	
No paiement:	170678	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	01915	Nom:	OASIS IRRIGATION	Montant:	739,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	2026787	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-7811)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7811)		739,84 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170679	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05678	Nom:	PEPINIERE JASMIN LTEE	Montant:	1 735,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-13	10515500	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-1374)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1374)		1 735,25 \$
No paiement:	170680	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	50001	Nom:	PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)	Montant:	656,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-28	20240528	PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)				Martin Latulippe			656,65 \$
No paiement:	170681	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60630	Nom:	PIERRE-PAUL GROS	Montant:	70,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-27	20240527	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS				Dominique-Anne Soucie			70,00 \$
No paiement:	170682	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	651,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-14	2219009	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1445)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1445)		49,43 \$
2024-05-14	2219008	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1445)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1445)		177,04 \$
2024-05-13	707895	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7857)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7857)		425,35 \$
No paiement:	170683	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	48,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-11	515011868	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)		48,57 \$
No paiement:	170684	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	01882	Nom:	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant:	460,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-16	70264	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7864)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7864)		460,63 \$
No paiement:	170685	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	141,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-15	41460-14105141	ACHAT DE MATERIEL - PVM (2024-4386)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4386)		141,10 \$
No paiement:	170686	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	709,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-15	43020-13207931	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7091)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7091)		709,02 \$
No paiement:	170687	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96282	Nom:	SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	Montant:	229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-05-15	AS003603	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)				Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		229,95 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170688	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96341	Nom:	SERVICE DE PNEUS S PAQUIN	Montant:	109,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	1414	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7800)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7800)		109,23 \$	
No paiement:	170689	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	35,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	47450	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)		35,76 \$	
No paiement:	170690	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96216	Nom:	TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC	Montant:	1 822,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-17	38658	HONORAIRES PROFESSIONNELS - DIRECTION GÉNÉRALE (2024-4391)			François Pépin	François Pépin (2024-4391)		1 822,24 \$	
No paiement:	170691	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	46,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	717103324	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7863)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7863)		46,66 \$	
No paiement:	170692	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	95663	Nom:	9091-3377 QUEBEC INC.	Montant:	1 511,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	47692	DISPOSITION DE VOYAGE DE TERRE (2024-4420)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Éric Painchaud (2024-4420)		1 511,97 \$	
No paiement:	170693	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	95486	Nom:	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	Montant:	127,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-23	2224	BOÎTES À LUNCH (2024-4380)			François Pépin	François Pépin (2024-4380)		127,39 \$	
No paiement:	170694	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96358	Nom:	9511-7214 QUEBEC INC - CHUNYU ZHAO	Montant:	150,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-10	20240610	REMBOURSEMENT POUR PERMIS ÉMIS EN DOUBLE			Christopher Rogers			150,00 \$	
No paiement:	170695	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96304	Nom:	ALLIANCE CONTROLE	Montant:	4 128,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-28	4918	ACHAT DE MATERIEL - PATAUGEOIRES (2024-1238)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-1238)		4 128,25 \$	
No paiement:	170696	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	1 179,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-28	ACCU-INV-CA-2024-65	ABONNEMENT ANNUEL - AMAZON PRIME (2024-4370)			Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-4370)		90,83 \$	
2024-05-31	CA4BX1361JQI	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1527)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1527)		57,44 \$	
2024-05-27	CA48HH9L8GCI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1499)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1499)		620,85 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: 170696	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 1 179,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	CA410471HKBI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1484)	Daniel Fortier	Francis Blondeau (2024-1484)	151,47 \$
2024-05-15	CA410IBU5ACCU	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1458)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1458)	127,11 \$
2024-05-31	CA4MZ8UT69EI	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1527)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1527)	132,21 \$

No paiement: 170697	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 938,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-04	X001757365240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	1 126,46 \$
2024-06-04	X001757273240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-06-01	X010806412240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	59,82 \$
2024-06-04	X011235439240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-06-01	X012461689240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
2024-06-01	X012859817240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,43 \$
2024-06-04	X013195883240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	61,54 \$
2024-06-01	X012961465240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	20,09 \$
2024-06-04	X012296547240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	66,44 \$
2024-06-04	X012284942240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	2 218,18 \$
2024-06-04	X001757297240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	99,45 \$
2024-06-01	X001753848240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	76,42 \$
2024-06-04	X001757274240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-06-01	X012930862240601	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	19,94 \$
2024-06-04	X001941790240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$
2024-06-04	X001904703240604	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2024-9031)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9031)	21,66 \$

No paiement: 170698	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 142,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-10	7484	ACHAT DE MATERIEL POUR CAMPS DE JOUR (2024-1406)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-1406)	44,21 \$
2024-05-30	7576	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7907)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7907)	98,25 \$

No paiement: 170699	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 02477	Nom: CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD	Montant: 517,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	INV-014436	COTISATION ANNUELLE - JUSQU'AU 31 MARS 2025 (2024-1457)	François Pépin	François Pépin (2024-1457)	517,39 \$

No paiement: 170700	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 59354	Nom: CHANTAL DAVIDSON	Montant: 1 472,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-11	20240611	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2300924 PLUS INTERET VERSE DE 143.56\$	Maxime Marquis		1 472,88 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: 170701	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 95582	Nom: COMMERES INC.	Montant: 1 465,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	S-1501	REDACTION DU MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE (2024-9092)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9092)	1 465,93 \$

No paiement: 170702	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04139	Nom: DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	Montant: 5 353,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	450143	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 MAI 2024 - EGLISE ANGLICANE - DO	Roch Sergerie	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9056)	3 471,15 \$
2024-05-31	450142	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 MAI 2024 - DOSSIER 112770 (2024-9079)	Roch Sergerie	Lucille Angers (2024-9079)	1 675,47 \$
2024-05-31	450138	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 MAI 2024 - DOSSIER 96944 (2024-9079)	Roch Sergerie	Lucille Angers (2024-9079)	206,96 \$

No paiement: 170703	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 02265	Nom: ENTREPRISES J F FAUCHER INC (LES)	Montant: 1 124,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-28	0265933	ACHAT D'ARBRES (2024-4409)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4409)	1 124,32 \$

No paiement: 170704	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 95887	Nom: EXPERTUBE (9292-5601 QUEBEC INC)	Montant: 2 059,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-24	11302	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-7617)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7617)	2 059,25 \$

No paiement: 170705	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 96107	Nom: FITNESS A RABAIS	Montant: 985,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	INV-004209	ACHAT DE MATERIEL D'ENTRAINEMENT (2024-1456)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1456)	985,39 \$

No paiement: 170706	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 39 987,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-04	618 102 933 528	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		120,48 \$
2024-06-05	637 003 147 141	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		672,24 \$
2024-06-04	618 102 933 797	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		42,68 \$
2024-06-03	613 602 982 558	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		4 135,99 \$
2024-06-03	642 402 882 165	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		511,69 \$
2024-06-03	613 602 982 559	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		32 845,51 \$
2024-06-03	675 702 770 510	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 253,52 \$
2024-06-03	666 702 803 677	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		128,18 \$
2024-06-03	655 902 852 097	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		34,55 \$
2024-06-03	653 202 855 454	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		207,73 \$
2024-06-03	638 802 896 237	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		34,53 \$

No paiement: 170707	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 60631	Nom: KATHY LOOF	Montant: 25,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-05	20240605	ANNULATION DE PERMIS - VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS	Christopher Rogers		25,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170708	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04287	Nom:	LOCATION DICKIE MOORE	Montant:	1 101,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-03	867796	LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR (2024-1323)				Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-1323)	1 101,46 \$	
No paiement:	170709	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03435	Nom:	METAL POLE-LITE INC	Montant:	1 994,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-29	48517	ACHAT DE MATERIEL POUR LAMPADAIRE (2024-1333)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1333)	1 994,82 \$	
No paiement:	170710	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96211	Nom:	PATTES ET CRAYONS	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-18	1421	ATELIER ZOO - BIBLIOTHÈQUE (2024-1478)				Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1478)	75,00 \$	
No paiement:	170711	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	5 059,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-18	18000290	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)				Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	4 355,71 \$	
2024-05-18	78000366	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)				Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)	704,16 \$	
No paiement:	170712	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	50096	Nom:	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (FRANCIS PEPIN)	Montant:	255,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE				Dominique-Anne Soucie		255,50 \$	
No paiement:	170713	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	54743	Nom:	PETITE CAISSE URBANISME	Montant:	228,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-11	20240611	PETITE CAISSE URBANISME				Anik Fortin		228,10 \$	
No paiement:	170714	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	95877	Nom:	PRINCESS AUTO	Montant:	1 502,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-21	716168	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7869)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7869)	1 102,52 \$	
2024-05-22	717297	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7882)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7882)	400,08 \$	
No paiement:	170715	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	41,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-18	505012386	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	41,95 \$	
No paiement:	170716	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	01125	Nom:	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	Montant:	787,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-31	058166755	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)				Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	787,96 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	170717	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	323,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-22	41460-14116801	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-9135)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-9135)	323,64 \$	
No paiement:	170718	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	413,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-21	42420-13137061	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7090)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7090)	413,68 \$	
No paiement:	170719	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96282	Nom:	SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	Montant:	344,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-22	AS003644	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)				Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)	344,93 \$	
No paiement:	170720	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	71,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-22	47515	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)	35,76 \$	
2024-05-28	47549	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)	35,76 \$	
No paiement:	170721	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	1 999,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-16	35290023065	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)				Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)	1 999,66 \$	
No paiement:	S21967	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	54493	Nom:	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant:	15 092,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-04-16	20240416-SA	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	9 559,70 \$	
2024-04-16	20240416-U	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -				François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 533,17 \$	
No paiement:	S21968	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	01590	Nom:	AGFMQ / ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	Montant:	1 488,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-28	20240528	INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL 2023 DE L'AGFMQ - FINANCES (2024-1509)				Maxime Marquis	Francis Blondeau (2024-1509)	1 488,93 \$	
No paiement:	S21969	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96303	Nom:	AMELIE GAUTHIER-GILBERT	Montant:	360,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-06	20240506	ATELIER D'INITIATION AU CROCHET (2024-4357)				Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4357)	360,00 \$	
No paiement:	S21970	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04838	Nom:	AREO-FEU	Montant:	166,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-09	F0055414	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7423)				Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7423)	166,43 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S21971	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	390,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	0000429646	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT MUNICIPAL GÉNÉRAL (2024-1153)			Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2024-1153)		390,92 \$	
No paiement:	S21972	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	3 709,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	MUN14293	HONORAIRES PROFESSIONNELS -RECLAMATION 2023-125 - CHURCHILL (2024-1428)			Cassandra Comin Bergor	Francis Blondeau (2024-1428)		3 709,89 \$	
No paiement:	S21973	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	1 330,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-30	2240301	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9019)			Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)		1 210,61 \$	
2024-04-30	2240365	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9019)			Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)		119,56 \$	
No paiement:	S21974	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	2 047,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	2024 18021487	EMULPLUS RC EN VRAC (1L) (2024-4371)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4371)		1 057,77 \$	
2024-05-08	2024 18020004	CRIBLURE DE PIERRE (2023-9222)			Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)		370,89 \$	
2024-05-06	2024 18019987	CRIBLURE DE PIERRE (2023-9222)			Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)		207,41 \$	
2024-05-07	2024 18019997	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)			Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)		411,37 \$	
No paiement:	S21975	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96245	Nom:	CONTROLES GF TEC INC (LES)	Montant:	230,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	29592	ACHAT DE MATERIEL - ARÉNA (2024-7612)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-7612)		230,33 \$	
No paiement:	S21976	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	60157	Nom:	DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant:	4 845,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-25	INV-2414069	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - SECTORISATION DU RÉ			Pierre Legault	Éric Painchaud (2024-9124)		4 845,98 \$	
No paiement:	S21977	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04906	Nom:	DEVELOTECH INC.	Montant:	708,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	13061	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-1376)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1376)		708,25 \$	
No paiement:	S21978	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	01710	Nom:	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant:	271,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	162414	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEUX DISTRIBUTIONS EAUX (2024-7425)			Jean-François Blanchette	Natalie Fallon (2024-7425)		12,13 \$	
2024-05-06	162284	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 161738 (2024-7425)			Jean-François Blanchette	Natalie Fallon (2024-7425)		(34,57 \$)	
2024-05-07	162330	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN MENAGER (2024-7626)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7626)		294,34 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S21979	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04490	Nom:	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant:	189,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-07	143528	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1315)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1315)		189,42 \$	
No paiement:	S21980	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	216,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	FC00574489	ACHAT DE MATERIEL - FOIRES ET FÊTES (2024-7529)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7529)		216,57 \$	
No paiement:	S21981	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	14 884,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-10	4466	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)		14 884,58 \$	
No paiement:	S21982	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	520,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	855241-0001	LOCATION D'OUTILS (2024-7628)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7628)		520,58 \$	
No paiement:	S21983	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	310,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	FA-98575	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7771)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7771)		310,39 \$	
No paiement:	S21984	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	03870	Nom:	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant:	5 956,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	20240527	REMISES DU 21 AVRIL AU 18 MIA 2024 - REFERENCE NO 25965			Maxime Marquis			5 956,16 \$	
No paiement:	S21985	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	472,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-10	630764	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7785)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7785)		472,22 \$	
No paiement:	S21986	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	04505	Nom:	GROUPE J.S.V. INC. (LE)	Montant:	1 023,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	1810869	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1377)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1377)		1 023,79 \$	
No paiement:	S21987	Date:	2024-05-29	Référence Fourn.:	96337	Nom:	H2O TRAITEMENTS INDUSTRIELS INC	Montant:	1 592,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-07	18900	DISPOSITION ABSORBANT CONTAMINÉ ET NETTOYAGE DU BALAI DE RUE (2024-4355)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-4355)		1 592,28 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21988		2024-05-29	59197	IMPRESSION ND	155,22 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-05	7869	ACHAT DE COROPLAST (2024-9105)		Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9105)	155,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21989		2024-05-29	03142	LAM-E ST-PIERRE (CHAINES ET ELINGUES)	224,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	FM-0497871	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7732)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7732)	224,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21990		2024-05-29	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	155,21 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-06	2198	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	155,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21991		2024-05-29	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	1 171,09 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-26	155774	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	617,11 \$
2024-04-26	155773	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	553,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21992		2024-05-29	04101	LIBRAIRIE ALIRE	1 191,46 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	191715	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	218,38 \$
2024-05-08	191713	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	10,75 \$
2024-05-08	191712	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	126,42 \$
2024-05-08	191716	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	18,56 \$
2024-05-08	191721	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	221,73 \$
2024-05-08	191725	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	45,19 \$
2024-05-08	191722	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	18,84 \$
2024-05-08	191723	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	67,23 \$
2024-05-08	191724	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	464,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21993		2024-05-29	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 182,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	199191	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	193,94 \$
2024-05-07	199194	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	810,55 \$
2024-05-07	199190	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	178,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S21994		2024-05-29	01258	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	290,20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	CW31570017	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	138,36 \$
2024-05-09	CW31570520	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	18,85 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S21994	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 290,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	CWQ31570018	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	97,39 \$
2024-05-09	CWQ31570521	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	35,60 \$

No paiement: S21995	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 95893	Nom: LOUISE LAPLANTE	Montant: 579,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-10	20240510	ENSEIGNEMENT DE COURS - HATHA YOGA (2024-4377)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4377)	579,47 \$

No paiement: S21996	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 3 399,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	21267873-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7797)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7797)	253,32 \$
2024-05-09	23116574-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7799)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7799)	222,59 \$
2024-05-09	21267957-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7799)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7799)	280,17 \$
2024-05-09	21267956-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7799)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7799)	1 141,54 \$
2024-05-06	21267566-00	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2024-7780)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7780)	1 279,67 \$
2024-05-09	23116575-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7799)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7799)	222,59 \$

No paiement: S21997	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 444,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	1038888	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-05-09	1038887	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-05-22	1039950	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1032815 (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	(114,98 \$)
2024-05-09	1038885	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	45,11 \$
2024-03-12	1032815	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	310,87 \$

No paiement: S21998	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 1 213,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	192684	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2024-9153)	Yannick Nantel	Éric Valotaire (2024-9153)	816,90 \$
2024-05-09	192747	ACHAT DE COMPOST - CREVETTES (2024-9153)	Yannick Nantel	Éric Valotaire (2024-9153)	396,66 \$

No paiement: S21999	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 155,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-10	19691	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	155,22 \$

No paiement: S22000	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 7 511,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	56733	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7801)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7801)	183,05 \$
2024-05-07	56415	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7787)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7787)	781,97 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S22000	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 7 511,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	56426	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7789)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7789)	1 345,69 \$
2024-05-07	580890	ACHAT DE PIECES ET SEVICE - VEHICULE (2024-7743)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-7743)	5 200,74 \$

No paiement: S22001	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 38,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	92082700	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1382)	Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2024-1382)	47,49 \$
2024-05-10	92090827	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 92023806 (2024-1366)	Anik Fortin	Anik Fortin (2024-1366)	(8,63 \$)

No paiement: S22002	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 268,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	593934	ACHAT DE MATERIEL - CHALET PVM (2024-4368)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4368)	234,30 \$
2024-05-07	D96697	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-7041)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-7041)	34,49 \$

No paiement: S22003	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.	Montant: 362,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-10	STD57706	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - AVRIL 2024 (2024-9117)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9117)	362,86 \$

No paiement: S22004	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 6 518,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-06	259274/1	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2024-7042)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7042)	415,06 \$
2024-05-09	260581/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7855)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7855)	54,14 \$
2024-05-09	268695/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7798)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7798)	558,80 \$
2024-05-09	268833/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1413)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1413)	5 490,87 \$

No paiement: S22005	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 05029	Nom: PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant: 35,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-06	492398-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7784)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7784)	35,37 \$

No paiement: S22006	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 2 327,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	0565942	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2024-7424)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7424)	142,70 \$
2024-05-08	0565841	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2024-1419)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1419)	2 184,42 \$

No paiement: S22007	Date: 2024-05-29	Référence Fourn.: 03143	Nom: ROBERT BOILEAU INC	Montant: 486,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	99928	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7854)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7854)	486,40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22008		2024-05-29	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	1 728,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-10	295297	APPEL DE SERVICE - 420 RIVERSIDE (2024-4372)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4372)	456,57 \$
2024-05-08	295223	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-4367)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4367)	154,35 \$
2024-05-08	295229	APPEL DE SERVICE - BIBLIOTHÈQUE (2024-4367)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4367)	417,11 \$
2024-05-07	295180	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-4367)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4367)	700,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22009		2024-05-29	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	752,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	FC-335745	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-4385)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4385)	752,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22010		2024-05-29	58221	STRANA EXPERTS-CONSEILS INC.	850,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-30	0006513	SERVICES PROFESSIONNELS - ATELIRS MUNICIPAUX (2024-1483)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-1483)	850,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22011		2024-05-29	96287	STRATEGIES EVOQ INC	17 111,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	0000337	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION PATRIMONIALE HÔTEL DE VILLE (2024-9076)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9076)	17 111,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22012		2024-05-29	05745	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	977,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	20240509	ENSEIGNEMENT DE COURS - MISE EN FORME (2024-4376)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4376)	977,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22013		2024-05-29	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	5 191,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-27	20240527	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		5 191,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22014		2024-05-29	05072	Teko Inc.	2 454,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	33788	REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU - BOULINGRIN (2024-1423)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1423)	2 454,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22015		2024-05-29	05037	Total Home Training	350,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	1420	ENSEIGNEMENT DE COURS - BASKETBALL (2024-4374)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4374)	350,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22016		2024-05-29	04811	W. COTE & FILS LTÉE	927,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22016		2024-05-29	04811	W. COTE & FILS LTÉE	927,86 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-09	FC-043989	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4365)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4365)	927,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22017		2024-06-01	01566	EDUCAZOO INC	2 555,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-01	14065	DÉPÔT - ACITIVITÉ CAMP DE JOUR - ANIMALIER (2024-9148)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9148)	2 555,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22018		2024-06-05	54493	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	4 284,78 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-04	20240604-SA	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - F		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	229,95 \$
2024-05-08	OPEX-RFW2024-266	RAJUSTEMENT POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET TAXES - BUREAUX DU 2035 A'		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	2 496,07 \$
2024-05-08	OPEX-RFW2024-268	RAJUSTEMENT POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET TAXES - BUREAUX DU 2035 A'		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	1 443,78 \$
2024-06-04	20240604-U	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - F		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	114,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22019		2024-06-05	03058	ACIER PICARD INC.	102,79 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	1889525	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7860)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7860)	102,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22020		2024-06-05	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.	303,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-24	9131370034	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-1492)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1492)	303,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22021		2024-06-05	02899	AQUATECH - SOCIETE DE GESTION DE L EAU INC	3 416,83 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-30	081284	ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE D'EAU (2023-9282)		Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9282)	3 416,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22022		2024-06-05	04838	AREO-FEU	160,97 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	F0055728	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7881)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7881)	160,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22023		2024-06-05	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	2 402,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-22	0000430202	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR AVRIL 2024 (2024-9047)		Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9047)	2 402,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22024		2024-06-05	52308	BIBLIOPRESTO.CA	2 183,65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22024		2024-06-05	52308	BIBLIOPRESTO.CA	2 183,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	5058	ABONNEMENT ANNUEL - MESAÏEUX (2024-1466)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1466)	654,12 \$
2024-05-16	5020	ABONNEMENT ANNUEL - LE DIXEL, LE MULTIDICIONNAIRE, LE ROBERT JUNIOR (2024-1466)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1465)	1 529,53 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22025		2024-06-05	04923	BIBLIO RPL LTEE	2 831,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	0085-37660	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1390)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1390)	2 831,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22026		2024-06-05	03232	BRANDT (NORTRAX)	293,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	8212364	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7865)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7865)	157,25 \$
2024-05-22	8212410	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7865)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7865)	136,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22027		2024-06-05	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 284,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	2024 18021909	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)	Eric Valotaire		1 221,03 \$
2024-05-13	2024 18021805	ASPHALTE ROUTIER (2024-9111)	Eric Valotaire		1 481,88 \$
2024-05-14	2024 18023299	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)	200,92 \$
2024-05-13	2024 18022148	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)	185,30 \$
2024-05-16	2024 18024180	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)	195,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22028		2024-06-05	60157	DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	5 384,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	INV-2414186	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - SECTORISATION DU RÉ	Nicolas Beaudoin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9132)	5 384,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22029		2024-06-05	95905	DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	22,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	204-12804	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9164)	22,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22030		2024-06-05	04490	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	1 540,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	143621	ACHAT DE MATERIEL - SPORTS (2024-1429)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1429)	1 540,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22031		2024-06-05	04349	ELECTRIMAT LTEE	342,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	FC00577219	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7812)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7812)	342,06 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22032		2024-06-05	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	57 044,33 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-17	4469	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)		Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	11 449,67 \$
2024-05-17	4468	ESSOUCHAGE D'ARBRES (2023-9171)		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9171)	45 594,66 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22033		2024-06-05	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	1 110,61 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-09	63243	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (2024-4266)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4266)	133,32 \$
2024-05-10	63566	PANNEAUX D'ALUMINIUM - ENVIRONNEMENT (2024-1360)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1360)	977,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22034		2024-06-05	03036	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	325 828,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	36439	DÉCOMPTE NO. 1 - TRAVAUX REFECTION RUE GREEN (2024-9151)		François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9151)	325 828,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22035		2024-06-05	96329	EQUIPEMENT INDUSTRIEL K. & L. INC	250,24 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	386056	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7737)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7737)	250,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22036		2024-06-05	04550	EQUIPEMENTS BROSSARD	2 377,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	811498-0009	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)		Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2023-2479)	2 377,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22037		2024-06-05	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	191,55 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	IN11200737	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-9008)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)	191,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22038		2024-06-05	03398	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	229,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	INV58537	ACHAT DE MATERIEL - PVM (2024-7630)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7630)	229,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22039		2024-06-05	01190	FITNESS DEPOT COMMERCIAL INC	170,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-26	AB00007150	ACHAT DE MATERIEL SPORT (2024-1367)		Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1367)	170,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22040		2024-06-05	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	201,17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-17	425931	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1470)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1470)	40,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22040	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	201,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	420626	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1448)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-1448)		160,95 \$	
No paiement:	S22041	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	50102	Nom:	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	Montant:	1 235,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	2964	SERVICE DE GRAPHISME - DANS MA RUE, ON JOUE (2024-9314)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9314)		1 235,98 \$	
No paiement:	S22042	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04093	Nom:	FRANKLIN EMPIRE INC	Montant:	620,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	I6913906	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-1002)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1002)		620,81 \$	
No paiement:	S22043	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	59743	Nom:	GARS DU SON (LE)	Montant:	862,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	23-05-02023	SERVICE DE TECHNICIENS ET EQUIPEMENT DE SPECTACLE - PIANO PUBLIC (2024-9002)			Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9002)		862,31 \$	
No paiement:	S22044	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	689,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-30	M30016008284	LEVEE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)		465,65 \$	
2024-05-11	M30016009824	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)		224,20 \$	
No paiement:	S22045	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	1 944,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	03P129314	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7793)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7793)		1 697,25 \$	
2024-05-13	03P129659	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7858)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7858)		247,13 \$	
No paiement:	S22046	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03096	Nom:	GLOCO INC	Montant:	413,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	90867110	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-1433)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1433)		413,74 \$	
No paiement:	S22047	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	641,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	CWQ31578038	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		26,38 \$	
2024-05-14	CW31578037	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		49,47 \$	
2024-05-17	CW31583952	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		83,93 \$	
2024-05-24	CW31595974	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		35,68 \$	
2024-05-24	CW31595726	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		108,14 \$	
2024-05-24	CW31595747	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)		337,93 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22048	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96337	Nom:	H2O TRAITEMENTS INDUSTRIELS INC	Montant:	3 991,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	18936	DISPOSITION ABSORBANT CONTAMINÉ ET NETTOYAGE DU BALAI DE RUE (2024-4355)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-4355)		3 991,13 \$	
No paiement:	S22049	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	217,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	272837	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4384)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4384)		217,97 \$	
No paiement:	S22050	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00613	Nom:	INSIGHT CANADA INC	Montant:	4 010,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	722270895	ACHAT DE LICENCE ANNUELLE - MANAGEENGINE ADAUDIT (2024-1452)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1452)		4 010,33 \$	
No paiement:	S22051	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03521	Nom:	J.C. LANCTOT INC.	Montant:	253,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	1313749	REVÊTEMENT D'ESCALIER (2024-1325)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1325)		253,52 \$	
No paiement:	S22052	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	290,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	2199	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		290,30 \$	
No paiement:	S22053	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	309,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-06	42333	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 42242 (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		(38,27 \$)	
2024-05-03	155803	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)		347,34 \$	
No paiement:	S22054	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	2 632,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	199385	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		453,67 \$	
2024-05-15	199388	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		988,52 \$	
2024-05-15	199387	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		965,79 \$	
2024-05-15	199386	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		75,39 \$	
2024-05-15	199391	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)			Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)		148,84 \$	
No paiement:	S22055	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	251,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	CW31579934	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-1519)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1519)		30,20 \$	
2024-05-09	CW31570675	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-1519)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1519)		131,14 \$	
2024-05-09	CWQ31570676	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-1519)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1519)		90,09 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22056		2024-06-05	01082	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	64,38 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-26	127986	REPRODUCTION DE PLAN ET NUMÉRISATION (2024-9203)		Roch Sergerie	Christopher Rogers (2024-9203)	64,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22057		2024-06-05	05896	MACPEK INC.	701,52 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	21268364-00	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7088)		Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7088)	215,23 \$
2024-05-13	21268145-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7856)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7856)	45,99 \$
2024-05-13	74372089-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7856)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7856)	440,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22058		2024-06-05	96034	MARTIN INC	248,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	1039465	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-05-16	1039463	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	45,11 \$
2024-05-16	1039464	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22059		2024-06-05	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	2 450,70 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	192989	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2024-9153)		Yannick Nantel	Éric Valotaire (2024-9153)	1 633,80 \$
2024-05-16	193316	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2024-9153)		Yannick Nantel	Éric Valotaire (2024-9153)	816,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22060		2024-06-05	60396	MAZOUT G. BELANGER	31 581,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-15	01782184	ACHAT DE DIESEL (2024-9080)		Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9080)	22 115,21 \$
2024-05-15	01782183	ACHAT DE DIESEL (2024-9080)		Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9080)	9 466,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22061		2024-06-05	05775	MBM EXTERMINATION INC.	298,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	19663	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2024-05-14	19654	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2024-05-14	19695	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2024-05-14	19661	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22062		2024-06-05	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	529,80 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-16	6227	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24TI02 (2024-9025)		Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	529,80 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22063	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	51879	Nom:	MELISSA ROCH	Montant:	2 827,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-16	20240516	ENSEIGNEMENT DE COURS - STRETCHING ET ZUMBA (2024-9159)				Eric Carignan	Éric Carignan (2024-9159)	2 827,20 \$	
No paiement:	S22064	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03510	Nom:	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	Montant:	3 346,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-16	DA0010016332	ACHAT DE PNEUS (2024-1464)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1464)	3 346,51 \$	
No paiement:	S22065	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	1 392,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-22	581980	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7877)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7877)	1 392,23 \$	
No paiement:	S22066	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	Montant:	487,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-14	FA-59962	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7089)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7089)	194,39 \$	
2024-05-14	FA-59964	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7861)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7861)	293,15 \$	
No paiement:	S22067	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	703,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-13	2405131	TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS D'ABATTAGE (2024-9024)				Christopher Rogers	Roch Sergerie (2024-9024)	703,65 \$	
No paiement:	S22068	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	3 413,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-13	360005	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONICA ET DE LA TOL				Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9248)	3 413,61 \$	
No paiement:	S22069	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	150,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-05-15	92112906	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1447)				Eric Painchaud		52,11 \$	
2024-05-17	92124380	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1366)				Daniel Fortier	Anik Fortin (2024-1366)	2,46 \$	
2024-05-17	92123811	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1447)				Eric Painchaud		10,99 \$	
2024-05-15	92112907	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1447)				Martin Latulippe		84,74 \$	
No paiement:	S22070	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96255	Nom:	NSIM TECHNOLOGIES	Montant:	4 766,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-04-08	000709	GESTION DE PROJET - CRÉATION DE PARCOURS (2024-4390)				Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-4390)	431,16 \$	
2024-05-13	000734	TABLETTE ET LOGICIELS POUR NOS OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT (2024-9064)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-9064)	4 335,67 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22071	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	54680	Nom:	ODILE CLEMENT	Montant:	2 998,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	081	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA (2024-9158)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-9158)		2 998,00 \$	
No paiement:	S22072	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	166,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	286924/1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 268695/1 (2024-7855)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7855)		(139,35 \$)	
2024-05-13	276173/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7855)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7855)		267,73 \$	
2024-05-22	294751/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7872)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7872)		38,24 \$	
No paiement:	S22073	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05029	Nom:	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant:	1 617,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	493027-00	ACHAT DE PNEUS (2024-7859)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7859)		1 177,34 \$	
2024-05-15	493210-00	ACHAT DE PNEUS (2024-7859)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7859)		439,66 \$	
No paiement:	S22074	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96171	Nom:	LAURENCE PILON DESIGN INC	Montant:	1 407,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	INV-000776	SERVICE DE GRAPHISME - CAMPAGNE DU BON TRI (2024-9175)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-9175)		1 407,29 \$	
No paiement:	S22075	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05586	Nom:	PRECICOM TECHNOLOGIES INC.	Montant:	3 290,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	53243	SOLUTION PARE-FEU, LICENCES, LOGICIELS, SERVICE D'ENTRETIEN ET SOUTIEN TECHI			Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9234)		3 290,58 \$	
No paiement:	S22076	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05742	Nom:	PREFAIR IMRICO LTEE	Montant:	2 039,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-17	F403663	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-7080)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-7080)		2 039,43 \$	
No paiement:	S22077	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04481	Nom:	PROLUDI INC	Montant:	2 899,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-02	25617229	DÉPÔT - LOCATION DE JEUX GONFLABLES (2024-9147)			Sophie Abbott-Brown	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9147)		2 899,10 \$	
No paiement:	S22078	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	615,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-16	0566261	ACHAT DE MATERIEL - PVM (2024-7815)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7815)		37,88 \$	
2024-05-21	0566362	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1146)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1146)		577,40 \$	
No paiement:	S22079	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	1 732,16 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22079	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	1 732,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	132557	RELIURE DE VOLUMES (2024-9160)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9160)		1 732,16 \$	
No paiement:	S22080	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05397	Nom:	SANIBERT	Montant:	285,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-13	351047068	LOCATION DE TOILETTE PORTATIVES (2023-9306)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-9306)		285,79 \$	
No paiement:	S22081	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	2 803,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	295427	APPEL DE SERVICE - PISCINE (2024-7804)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7804)		2 485,89 \$	
2024-05-15	295479	APPEL DE SERVICE - BIBLIOTHÈQUE (2024-7813)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7813)		214,72 \$	
2024-05-14	295422	ACHAT DE CLÉS (2024-4372)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4372)		80,48 \$	
2024-05-16	295525	ACHAT DE CLÉS (2024-7814)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7814)		22,20 \$	
No paiement:	S22082	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	63,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-17	223379	BREVET - MONITEUR DE NATATION (2024-4396)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4396)		63,75 \$	
No paiement:	S22083	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03410	Nom:	SOEP	Montant:	891,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-28	15340	RENOUVELLEMENT ABONNEMENTS ANNUELS REVUES ET MAGAZINES (2024-1511)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1511)		891,33 \$	
No paiement:	S22084	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	3 622,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-17	FC-336221	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1443)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-1443)		3 622,27 \$	
No paiement:	S22085	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05072	Nom:	Teko Inc.	Montant:	914,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-14	33800	APPEL DE SERVICE - BOULINGRIN (2024-7808)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7808)		914,05 \$	
No paiement:	S22086	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	1 572,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	16021330-00	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-1339)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1339)		1 572,93 \$	
No paiement:	S22087	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	03710	Nom:	TESSIER RECREO-PARC INC	Montant:	6 107,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S22087	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 03710	Nom: TESSIER RECREO-PARC INC	Montant: 6 107,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-14	37,565	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1116)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1116)	4 164,39 \$
2024-05-14	37,564	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1022)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1022)	1 943,08 \$
No paiement: S22088	Date: 2024-06-05	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 1 788,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-13	25875863	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7802)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7802)	1 788,73 \$
No paiement: S22089	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 96148	Nom: 9452-8130 QUÉBEC INC. (VITRES.NET)	Montant: 229,95 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-03-06	FA6619	LAVAGE DE VITRES - BIBLIOTHÈQUE PRÉVILLE (2024-9014)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	229,95 \$
No paiement: S22090	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 54362	Nom: ADGMQ	Montant: 672,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	3782	FORMATION RELATION ELU(S)S - DG (2024-1497)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1497)	672,60 \$
No paiement: S22091	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04549	Nom: ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC	Montant: 1 126,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-29	AQLP-4583	INSCRIPTION A UN CONGRES - MARTIN LATULIPPE (2024-4395)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4395)	563,38 \$
2024-05-29	AQLP-4567	INSCRIPTION A UN CONGRES - ÉRIC CARIGNAN (2024-4406)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4406)	563,38 \$
No paiement: S22092	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 02837	Nom: AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant: 5 046,10 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	416512	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1514)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1514)	5 046,10 \$
No paiement: S22093	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant: 965,79 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-29	79335	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-4415)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4415)	103,48 \$
2024-05-31	79391	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-7810)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7810)	862,31 \$
No paiement: S22094	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04838	Nom: AREO-FEU	Montant: 974,24 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-28	F0055792	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7426)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7426)	974,24 \$
No paiement: S22095	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 02763	Nom: A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant: 2 070,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22095	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	2 070,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-30	63759	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9007)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9007)		1 248,06 \$	
2024-05-30	63760	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9005)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9005)		822,66 \$	
No paiement:	S22096	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	866,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-09	429527	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE APPEL POUR MAI 2024 (2024-9047)			Roch Sergerie	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9047)		866,05 \$	
No paiement:	S22097	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	02116	Nom:	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	Montant:	374,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	23FAC00264886	EXAMEN PRE EMPLOI (2024-9057)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9057)		374,25 \$	
No paiement:	S22098	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)	Montant:	4 038,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	8212477	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7870)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7870)		3 236,60 \$	
2024-05-27	8212476	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7870)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7870)		801,50 \$	
No paiement:	S22099	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04116	Nom:	BUNZL NETTOYAGE ET HYGIENE (PRESCOTT S.M.)	Montant:	1 404,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-02-26	3802373	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2024-1167)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1167)		766,42 \$	
2024-05-27	3811516	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-1373)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-1373)		638,08 \$	
No paiement:	S22100	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	231,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-31	240544	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9019)			Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)		231,66 \$	
No paiement:	S22101	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96168	Nom:	COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	Montant:	5 997,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-29	23493	ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU - PROJET RÉSIDENTIEL (2023-9237)			Pierre Legault	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9237)		5 997,10 \$	
No paiement:	S22102	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	988,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-22	2024 18025828	EMULPLUS RC EN VRAC (2024-4400)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4400)		595,00 \$	
2024-05-27	2024 18027789	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)			Eric Valotaire	Éric Painchaud (2023-9222)		393,29 \$	
No paiement:	S22103	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	58582	Nom:	DEMENAGEMENT LONGUEUIL (TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT LAFRAN	Montant:	620,87 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22103	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	58582	Nom:	DEMENAGEMENT LONGUEUIL (TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT LAFRAN	Montant:	620,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-08	13729	DÉMÉNAGEMENT DU MARCHÉ FERMIER (2024-4404)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4404)		620,87 \$	
No paiement:	S22104	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	95585	Nom:	EMMANUELLE GOSSELIN	Montant:	1 795,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-31	25	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2024-4319)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-4319)		1 795,91 \$	
No paiement:	S22105	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	18 319,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-21	4459	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)		9 159,74 \$	
2024-05-27	4474	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)		9 159,74 \$	
No paiement:	S22106	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	81,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-15	63597	ACHAT PLAQUE ANNUELLE POUR TROPHEE (2024-4411)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4411)		81,06 \$	
No paiement:	S22107	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	164,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	861120-0001	LOCATION D'ÉQUIPEMENT - AQUEDUC (2024-7428)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7428)		164,27 \$	
No paiement:	S22108	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05649	Nom:	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant:	1 098,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-01	CM19297	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4413)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4413)		1 098,33 \$	
No paiement:	S22109	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	110,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-29	IN11201084	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-9008)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)		110,15 \$	
No paiement:	S22110	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	1 248,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-19	INV58360	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4426)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4426)		100,81 \$	
2024-05-28	INV58627	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7873)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7873)		1 147,78 \$	
No paiement:	S22111	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	96353	Nom:	FORMATIO (RESEAU INTERNET DE BROSSARD)	Montant:	459,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-01-31	24-002	ATELIER - SÉCURITÉ INFORMATIQUE (2024-1533)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1533)		459,30 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S22112	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04064	Nom: FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant: 70,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-30	438957	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1470)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1470)	45,97 \$
2024-05-29	437074	ACHAT DE MATERIAUX - CAMPS DE JOUR (2024-1505)	Dominique-Anne Soucie	Élizabeth Jacques (2024-1505)	24,13 \$

No paiement: S22113	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 39,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-28	03P131425	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7893)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7893)	4,73 \$
2024-05-30	03P131427	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-7893)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7893)	34,95 \$

No paiement: S22114	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant: 249,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-27	CW31598880	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	54,71 \$
2024-05-27	CWQ31598881	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	29,30 \$
2024-05-30	CWQ31604374	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	26,38 \$
2024-05-29	CW31602414	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	28,30 \$
2024-05-28	CW31600479	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9043)	111,21 \$

No paiement: S22115	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 54678	Nom: GROUPE BR METAL INC.	Montant: 2 443,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-28	32075	ACHAT DE PIECES POUR ILOTS - AMENAGEMENT DE PARCS (2024-1477)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1477)	2 443,22 \$

No paiement: S22116	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 03133	Nom: GROUPE LAMARCHE (CHARENTE SERVICE D AUTO INC)	Montant: 241,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	213247	SERVICE DE REMORQUAGE (2024-4381)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4381)	241,45 \$

No paiement: S22117	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 03560	Nom: GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	Montant: 444,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-21	F3528456	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1368)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1368)	301,06 \$
2024-05-23	F3528586	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1463)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1463)	143,54 \$

No paiement: S22118	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04179	Nom: INTER BOUCHERVILLE INC	Montant: 380,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	893590	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7874)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7874)	380,27 \$

No paiement: S22119	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 96201	Nom: IZ'ART MAQUILLAGE ARTISTIQUE	Montant: 684,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-24	1707	ANIMATION ATELIER MAQUILLAGE - FÊTE DE LA FAMILLE (2024-4190)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4190)	684,10 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S22120	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 96347	Nom: LAURA PEDEBAS LA CYCLONOMADE	Montant: 200,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-18	FLP24003	ATELIER - DEVENIR FEMME À VÉLO (2024-1506)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1506)	200,00 \$

No paiement: S22121	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 265,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-22	199584	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	177,14 \$
2024-05-22	199572	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	15,70 \$
2024-05-22	199577	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	91,04 \$
2024-05-22	199583	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	498,12 \$
2024-05-22	199585	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	24,10 \$
2024-05-22	199573	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	431,52 \$
2024-05-22	199574	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	110,99 \$
2024-05-22	199576	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	149,68 \$
2024-05-22	199575	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	26,20 \$
2024-05-23	199592	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	130,10 \$
2024-05-23	199593	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	16,75 \$
2024-05-23	199596	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 199388 (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	(28,30 \$)
2024-05-23	199595	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	310,96 \$
2024-05-23	199594	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	311,20 \$

No paiement: S22122	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 104,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	CWQ31593557	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	66,05 \$
2024-05-23	CW31593556	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	38,80 \$

No paiement: S22123	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 1 015,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	74374317-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7883)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7883)	222,59 \$
2024-05-23	21268836-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7883)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7883)	222,59 \$
2024-05-22	21265349-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7880)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7880)	123,48 \$
2024-05-22	21266683-01	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7880)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7880)	446,63 \$

No paiement: S22124	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 250,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	101490	ACHAT DE GANTS (2024-1473)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1473)	98,83 \$
2024-05-23	101489	ACHAT DE GANTS (2024-1455)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1455)	152,13 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22125		2024-06-12	01473	MARCEL RACINE ET FILS INC	4 104,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-24	116683	INSPECTION DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENTSELON LES NORMES EN VIGUEUR (2023-9277)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-9277)	4 104,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22126		2024-06-12	96034	MARTIN INC	248,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	1040045	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-05-23	1040044	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-05-23	1040042	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	45,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22127		2024-06-12	05775	MBM EXTERMINATION INC.	97,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	20115	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22128		2024-06-12	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	1 394,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-22	57532	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7866)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7866)	28,04 \$
2024-05-24	57783	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7866)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7866)	568,35 \$
2024-05-22	57651	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE - VOIR CRÉDIT CM57651 (2024-7871)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7871)	44,77 \$
2024-05-22	57650	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7866)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7866)	747,80 \$
2024-05-22	CM57651	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 57651 (2024-7866)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7866)	(44,77 \$)
2024-05-22	57652	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7866)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7866)	50,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22129		2024-06-12	04007	MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	178,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	SE-40977	MAINTENANCE PREVENTIVE - VÉHICULE (2024-7868)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7868)	178,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22130		2024-06-12	00023	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1 391,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-24	2405243	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9036)	1 391,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22131		2024-06-12	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	647,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-08	92081675	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1382)	Christopher Rogers	Francis Blondeau (2024-1382)	21,95 \$
2024-05-22	92142119	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1469)	Francis Blondeau	Éric Painchaud (2024-1469)	578,23 \$
2024-04-25	92023805	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1366)	Eric Painchaud	Anik Fortin (2024-1366)	46,94 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	S22132	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03132	Nom:	PELOUSE SANTE INC	Montant:	15 694,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	36014	NIVELLEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL AU PARC ST-CHARLES (2024-1073)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1073)		15 694,09 \$	
No paiement:	S22133	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03135	Nom:	PEP CONCEPT INC	Montant:	480,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-21	33710	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1381)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1381)		480,37 \$	
No paiement:	S22134	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	23,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	0566539	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2024-4423)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4423)		23,06 \$	
No paiement:	S22135	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	10 695,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-22	FC-336340	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1443)			Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-1443)		4 083,73 \$	
2024-05-21	FC-336220	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1443)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1443)		6 177,84 \$	
2024-05-22	FC-336372	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7427)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7427)		434,13 \$	
No paiement:	S22136	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	53799	Nom:	TACCOM	Montant:	3 009,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-24	7934	SERVICES PROFESSIONNELS - FORMATION DEUX JOURS - VERSEMENT 2 (2024-1331)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1331)		3 009,48 \$	
No paiement:	S22137	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03568	Nom:	TECHNI DATA PERFORMANCE INC	Montant:	1 598,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-24	F010098	FORMATION - DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCE À LA NORME NORD-AMÉRICAIN D'AI			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1405)		1 598,15 \$	
No paiement:	S22138	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	58199	Nom:	TETRA TECH QI INC.	Montant:	356,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-21	60866910	ASSISTANCE TECHNIQUE COMPTEURS D'EAU (2023-1997)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2023-1997)		356,43 \$	
No paiement:	S22139	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	54,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-23	PSQC0314599	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7879)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7879)		54,53 \$	
No paiement:	S22140	Date:	2024-06-12	Référence Fourn.:	04207	Nom:	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant:	195,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-26	171390	FORMATION - APPRIVOISER LE DROIT DE PRÉEMPTION,LE NOUVEAU VENU DANS LE CC			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-2343)		195,46 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement: S22141	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 01128	Nom: VITRERIE LONGUEUIL	Montant: 1 240,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-22	FAC/2024/00843	ACHAT DE MIROIR ET INSTALLATION - CENTRE DES LOISIRS (2024-7620)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7620)	1 240,19 \$
No paiement: S22142	Date: 2024-06-12	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 1 698,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-23	25890543	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7894)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7894)	981,67 \$
2024-05-23	25890065	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-7886)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-7886)	716,96 \$
No paiement: T20240531-001	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 251,56 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-HOOPER	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - 81 HOOPER (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	251,56 \$
No paiement: T20240531-002	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 394,53 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-BAMBORA	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - B-CITI (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	394,53 \$
No paiement: T20240531-003	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 115,08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-BIBLIO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - BIBLIOTHÈQUE (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	115,08 \$
No paiement: T20240531-004	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 105,45 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-FINANCE	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - FINANCE (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	105,45 \$
No paiement: T20240531-005	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 711,07 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-LOISIRS2	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS # 2 (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	711,07 \$
No paiement: T20240531-006	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 306,68 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-LOISIRS	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	306,68 \$
No paiement: T20240531-007	Date: 2024-06-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 821,33 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	20240531-LUDIK	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LUDIK INTERNET (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	821,33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	T20240531-008	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	27,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-31	20240531-TUXEDO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - TUXEDO (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		27,50 \$	
No paiement:	T20240531-009	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	115,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-31	20240531-URBANISME	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - URBANISME (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		115,54 \$	
No paiement:	T20240601-001	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	98,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-01	20240601	BANQUE NATIONALE - FRAIS BANCAIRES (2024-9130)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9130)		98,58 \$	
No paiement:	T20240601-002	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	20,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-01	20240601-1	BAMBORA INC. - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9131)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9131)		20,50 \$	
No paiement:	T20240601-003	Date:	2024-06-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	269,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-01	56411	ACCEO TRANSPHERE - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9129)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9129)		269,45 \$	
No paiement:	T20240605-001	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96324	Nom:	HYUNDAI SAINT-CONSTANT	Montant:	695,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - STÉPHANIE FOURNIER (2024-1348)			Stéphanie Fournier	François Pépin (2024-1348)		695,66 \$	
No paiement:	T20240605-002	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	155,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - STÉPHANIE FOURNIER (2024-1439)			Stéphanie Fournier	Daniel Fortier (2024-1439)		155,67 \$	
No paiement:	T20240605-003	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60388	Nom:	AUTHORIZE.NET (CARTE DE CREDIT)	Montant:	51,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - STÉPHANIE FOURNIER (2024-9115)			Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2024-9115)		51,33 \$	
No paiement:	T20240605-004	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96142	Nom:	UDEMY BUSINESS (CARTE DE CRÉDIT)	Montant:	2 907,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - DANIEL FORTIER (2024-4164)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-4164)		2 907,44 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	T20240605-005	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96222	Nom:	MICROSOFT CANADA INC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	369,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - DANIEL FORTIER (2023-9278)				Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9278)	369,64 \$	
No paiement:	T20240605-006	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	160,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MAXIME MARQUIS (2024-1353)				Maxime Marquis	Francis Blondeau (2024-1353)	160,61 \$	
No paiement:	T20240605-007	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96348	Nom:	HOTEL QUARTIERS DIX 30 S.E.C.	Montant:	1 264,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MAXIME MARQUIS (2024-4389)				Maxime Marquis	Veronique Guité (2024-4389)	1 264,73 \$	
No paiement:	T20240605-008	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05087	Nom:	BEST BUY (CARTE DE CREDIT)	Montant:	114,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - ERIC PAINCHAUD (2024-1341)				Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-1341)	114,96 \$	
No paiement:	T20240605-009	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	95669	Nom:	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC	Montant:	75,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - ERIC PAINCHAUD (2024-4358)				Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-4358)	75,86 \$	
No paiement:	T20240605-010	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05156	Nom:	HOME DEPOT (CARTE DE CREDIT)	Montant:	113,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - ERIC PAINCHAUD (2024-4366)				Eric Painchaud	Yannick Raymond (2024-4366)	113,76 \$	
No paiement:	T20240605-011	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	05027	Nom:	COSTCO.CA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	281,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MARTIN LATULIPPE (2024-4332, 2024-4379)				Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4332), Martin Latulippe (2024-4379)	281,48 \$	
No paiement:	T20240605-012	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	99,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD1	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MARTIN LATULIPPE (2024-1439)				Martin Latulippe	Daniel Fortier (2024-1439)	99,50 \$	
No paiement:	T20240605-013	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96355	Nom:	HOTEL MANOIR VICTORIA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	402,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - FRANÇOIS PÉPIN (2024-4419)				François Pépin	François Pépin (2024-4419)	402,24 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-05-25 AU 2024-06-14

No paiement:	T20240605-014	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	95486	Nom:	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	Montant:	237,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - FRANÇOIS PÉPIN (2024-4373)			François Pépin	François Pépin (2024-4373)		237,54 \$	
No paiement:	T20240605-015	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00195	Nom:	MARCHE AUX FLEURS DU VILLAGE (LE)	Montant:	114,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MÉLISSA MERCURE (2024-4340)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4340)		114,98 \$	
No paiement:	T20240605-016	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96333	Nom:	LINKEDIN (CARTE DE CREDIT)	Montant:	1 931,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MÉLISSA MERCURE (2024-4336)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4336)		1 931,44 \$	
No paiement:	T20240605-017	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96348	Nom:	HOTEL QUARTIERS DIX 30 S.E.C.	Montant:	574,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD1	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MÉLISSA MERCURE (2024-4389)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4389)		574,88 \$	
No paiement:	T20240605-018	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60441	Nom:	ASANA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	65,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MÉLISSA MERCURE (2024-9010)			Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2024-9010)		65,37 \$	
No paiement:	T20240605-019	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	96101	Nom:	SENDINBLUE (CARTE DE CREDIT)	Montant:	69,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - MÉLISSA MERCURE (2023-4038)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2023-4038)		69,00 \$	
No paiement:	T20240605-020	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60386	Nom:	REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	9,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - CASSANDRA COMIN BERGONZI (2024-9077)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9077)		9,00 \$	
No paiement:	T20240605-021	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	60385	Nom:	RÔTISSERIES BENNY (CARTE DE CREDIT)	Montant:	201,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - CASSANDRA COMIN BERGONZI (2024-4354)			Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2024-4354)		201,84 \$	
No paiement:	T20240605-022	Date:	2024-06-05	Référence Fourn.:	00248	Nom:	MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUEBEC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	182,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-05	20240605-MCARD	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT - CASSANDRA COMIN BERGONZI (2024-4434)			Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2024-4434)		182,00 \$	
Grand total :								1 185 664,29 \$	



Transactions bancaires
Du : 2024-05-25 au : 2024-06-14
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2024-05-27	Remise - Régime de retraite des élus - période 11	3 341.86
2024-05-28	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	840.66
2024-06-04	Salaires nets période 12	322 600.16
2024-06-05	Déductions à la sources - fédéral - période 11	13 118.67
2024-06-05	Déductions à la sources - fédéral - période 11	48 498.41
2024-06-05	Déductions à la sources - provincial - période 11	155 958.40
2024-06-12	Déductions à la sources - fédéral - période 12	12 315.14
2024-06-12	Déductions à la sources - fédéral - période 12	50 090.71
2024-06-12	Déductions à la sources - provincial - période 12	160 246.21
	Total	767 010.22

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Disponible 2024	No. résolution	Date du paiement
RTL - Transport des aînés (1)	33 455,50 \$	- \$	- \$	- \$		
<u>Autres organismes</u>		70 000,00 \$				
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	1 250,00 \$	(1 250,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Association de soccer de Saint-Lambert	4 500,00 \$	- \$	4 500,00 \$	(4 500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Chloé Derome	150,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	(1 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Club de water-polo de Saint-Lambert	300,00 \$	- \$	800,00 \$	(800,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000,00 \$	- \$	27 500,00 \$	(27 500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
L'Entreclefs	5 000,00 \$	- \$	5 300,00 \$	(5 300,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Léa-Jeanne Tremblay	950,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Popote roulante	- \$	- \$	2 000,00 \$	(2 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	3 300,00 \$	(3 300,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société chorale de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	7 700,00 \$	(7 700,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'histoire Mouillepiep	- \$	- \$	10 000,00 \$	(10 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'horticulture de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Studio Danse C	- \$	- \$	1 200,00 \$	(1 200,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Taekwondo Saint-Lambert	- \$	- \$	500,00 \$	(500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
	57 900,00 \$	70 000,00 \$	68 050,00 \$	1 950,00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	91 355,50 \$	70 000,00 \$	68 050,00 \$	1 950,00 \$		

(1)

Janvier à juin 2023	29 845,00 \$
3e trimestre 2023	6 472,00 \$
4e trimestre 2023	6 092,00 \$
Crédit 2023	(8 953,50) \$
	<u>33 455,50 \$</u>

Cet élément a été transféré dans le 02-139-95-951 (quote-part à l'agglomération) depuis 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2) **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 315 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 315 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-40	707 600 \$
2013-103	780 800 \$
2017-151	443 800 \$
2018-162	1 418 800 \$
2022-209	2 500 000 \$
2023-228	3 639 000 \$
2023-226	2 825 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2022-209, 2023-228 et 2023-226, la Ville de Saint-Lambert souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02191
564, AVENUE VICTORIA
SAINT-LAMBERT, QC
J4P 2J5

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et trésorier ou son remplaçant. La Ville de Saint-Lambert, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2022-209, 2023-228 et 2023-226 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2022-209, 2023-228 et 2023-226 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 23 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Adoption - Politique de civilité interne

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'employé ou élu de la Ville de Saint-Lambert, nous sommes tous responsables de notre environnement de travail;

CONSIDÉRANT QUE chaque geste, chaque mot contribue à bâtir notre culture organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la civilité repose sur le respect mutuel, une ouverture sincère, une communication respectueuse et des attitudes qui favorisent la collaboration et l'harmonie.

D'ADOPTER la Politique concernant la civilité interne de la Ville de Saint-Lambert, laquelle sera mise en vigueur dès son adoption par le conseil.

Code de civilité interne



Ville de Saint-Lambert
Juillet 2024

Code de civilité

« Notre code représente un engagement ferme afin de garantir un lieu de travail où chacun se sent valorisé et soutenu. »

P. 1

Introduction

Introduction

P. 2

Objectifs et valeurs

Chers collègues,

C'est avec un grand enthousiasme que nous vous vous présentons notre nouveau **Code de civilité** de la Ville de Saint-Lambert. Ce **Code** marque une étape cruciale dans notre engagement continu à cultiver un environnement de travail respectueux, harmonieux et productif pour tous. Nous sommes convaincus que ces valeurs partagées renforceront notre culture organisationnelle et favoriseront des relations interpersonnelles positives, propices à l'épanouissement de chacun et à l'accomplissement de nos succès collectifs.

P. 3

Définition des valeurs

Notre **Code** représente un engagement ferme afin de garantir un lieu de travail où chacun se sent valorisé et soutenu.

P. 6

Actions à entreprendre

Nous tenons à rappeler à tous nos employés et aux élus, l'importance de respecter ce **Code** tant dans leurs interactions internes que dans leurs interactions externes liées au travail. Votre adhésion et votre engagement à incarner et à promouvoir ces valeurs au quotidien sont indispensables pour que notre environnement de travail demeure inclusif et collaboratif.

Ensemble, en incarnant ces valeurs au quotidien, nous contribuons à créer un environnement de travail où chacun peut s'épanouir et donner le meilleur de lui-même.

Merci pour votre engagement envers ces principes fondamentaux.

La Direction générale



Objectifs

Le Code de civilité a pour principaux objectifs de :

- Encourager une **réflexion** individuelle et collective sur le **respect** et la civilité au travail.
- Établir une **culture** de respect et de courtoisie dans nos échanges quotidiens.



Énoncé des valeurs

Le Code de civilité défend les valeurs suivantes :

- **RESPECT**
- **COLLABORATION**
- **OUVERTURE**
- **COMMUNICATION EFFICACE**



La civilité ne se limite pas à de simples politesses. Elle repose sur le respect mutuel, une ouverture sincère, une communication respectueuse et des attitudes qui favorisent la collaboration et l'harmonie.

En tant qu'employés ou élus de la Ville, nous sommes tous responsables de notre environnement de travail. Chaque geste, chaque mot contribue à bâtir notre culture organisationnelle.

Ensemble, faisons rayonner les valeurs de **RESPECT**, de **COLLABORATION**, d'**OUVERTURE** et de **COMMUNICATION EFFICACE**.

Ces valeurs nous unissent dans notre quête d'excellence et nous guident vers la réalisation de nos objectifs communs.

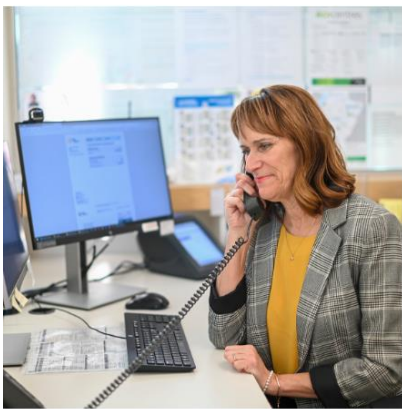
Agir avec RESPECT

Agir avec respect, c'est :

1. Être courtois et poli en toute circonstance.
2. Reconnaître et valoriser les opinions des autres.
3. Adopter un ton de voix respectueux et empathique.
4. Respecter la structure hiérarchique de l'organisation.
5. Faire preuve de ponctualité dans nos engagements.

Agir avec respect, c'est éviter :

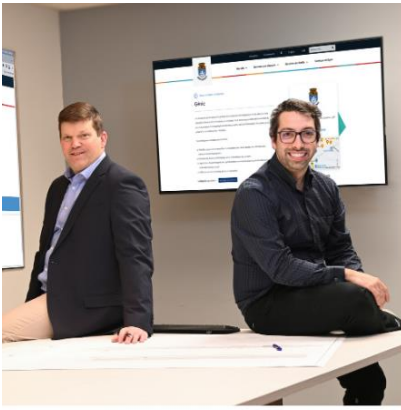
- La communication conflictuelle et les confrontations verbales. Opter pour une communication constructive plutôt que conflictuelle.
- Le sarcasme. Privilégier des propos bienveillants au lieu de recourir à l'ironie blessante.
- Les jugements et les sous-entendus. Faire preuve d'ouverture d'esprit et de tolérance envers les autres, en évitant les préjugés et les insinuations.
- De propager ou de nourrir des rumeurs. Respecter l'intégrité et la réputation des individus en ne participant pas à la diffusion d'informations non vérifiées.
- De s'appropriier le travail d'autrui. Reconnaître et valoriser le travail des autres, en évitant de s'attribuer indûment le mérite de leurs réalisations.



Agir avec COLLABORATION

Agir avec collaboration, c'est :

1. Soutenir nos collègues et s'entraider mutuellement.
2. Cultiver une attitude positive et constructive.
3. Développer notre autonomie grâce à la collaboration.
4. Partager ouvertement nos idées et nos connaissances.
5. Faire preuve de bienveillance dans nos actions.



Agir avec collaboration, c'est éviter :

- L'isolement. Favoriser la coopération et l'échange avec les autres membres de l'équipe.
- La condescendance ou l'arrogance. Adopter une attitude humble et respectueuse envers ses collègues, en reconnaissant la valeur de leurs contributions et de leurs idées.
- De se rendre indisponible pour ses collègues. Être accessible et prêt à aider ses pairs lorsque nécessaire, en favorisant une culture d'entraide et de soutien mutuel.
- L'individualisme. Privilégier les intérêts de l'équipe plutôt que les intérêts personnels, en travaillant de manière collaborative et en contribuant activement à la réussite collective.



Agir avec OUVERTURE

Agir avec ouverture, c'est :

1. Accepter les changements et s'adapter avec flexibilité.
2. Respecter la diversité des goûts et des coutumes de chacun.
3. Favoriser un espace où chacun a l'opportunité de s'exprimer librement.
4. Être disposé à trouver un compromis constructif en cas de désaccord.
5. Reconnaître et respecter les divergences d'opinions avec tolérance.



Agir avec ouverture, c'est éviter :

- Les préjugés. Cultiver une attitude d'ouverture d'esprit envers les autres, en se libérant des jugements préconçus.
- De ne pas écouter attentivement les opinions des autres. Pratiquer une écoute active et respectueuse, en accordant une attention sincère aux idées et aux points de vue exprimés par les autres.
- De réagir de façon défensive. Faire preuve de maturité et de réflexion en évitant les réactions impulsives ou les confrontations, et en favorisant un dialogue constructif même en cas de désaccord.

- La réticence aux changements. Être flexible face aux nouvelles idées, en étant prêt à remettre en question ses propres convictions et à s'adapter.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

Communiquer efficacement, c'est :

1. Pratiquer une écoute active et être réceptif aux besoins des autres.
2. S'assurer que le message est clairement compris et intégré.
3. Faire preuve d'empathie dans nos interactions.
4. Partager l'information de manière transparente et en temps opportun.
5. Adopter un ton de communication agréable et constructif.

Communiquer efficacement, c'est éviter :

- Un langage agressif. Utiliser un langage respectueux et courtois dans toutes les interactions.
- Les critiques non constructives ou de s remarques désobligeantes. Privilégier les rétroactions constructives et bienveillantes qui favorisent l'amélioration et la croissance, tout en respectant la dignité et l'estime de chacun.
- De transmettre de fausses informations ou de négliger de mentionner celles qui sont pertinentes. Veiller à l'exactitude et à la pertinence des informations partagées.
- Toute attitude qui pourrait susciter des tensions ou des conflits. Adopter une attitude professionnelle et respectueuse, en favorisant un environnement propice à la collaboration et à la résolution pacifique des différends.
- De se replier sur soi-même et de s'isoler des autres dans la communication. Favoriser l'ouverture, la transparence et la collaboration dans les échanges, en encourageant une communication ouverte et constructive entre tous les membres de l'équipe ou du groupe.





ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'INCIVILITÉS RÉPÉTÉES

1. Encourager l'employé se sentant victime d'incivilité à communiquer avec la personne concernée, en mettant en lumière les effets néfastes de son comportement et en lui rappelant les valeurs de notre Code de civilité. Si le comportement persiste, encourager une seconde discussion entre les parties.
2. En cas de non-résolution, l'employé peut alors s'adresser à son gestionnaire. Le gestionnaire doit aborder la situation avec la personne concernée, clarifier les attentes en matière de civilité, et faciliter le dialogue si nécessaire.
3. Un suivi doit être effectué pour garantir la résolution de la situation. Si nécessaire, le gestionnaire doit communiquer avec la division des ressources humaines et des mesures appropriées pourront être prises pour mettre fin aux incivilités.





EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Bail - Corporation de gestion de la Voie Maritime - conduit égouts collecteurs Wilfrid-Laurier**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion de la voie maritime souhaite renouveler la convention supplémentaire au permis 63-0085 du 18 octobre 1977, relativement à un égout de surface, à travers le terrain de réserve du Canal de la Rive Sud, dans la ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER le directeur général de la Ville, M. François Pépin, à signer, pour et au nom de la Ville, la *Convention supplémentaire au permis numéro 63-0085 daté du 18 octobre 1977* intervenue avec la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent.

D'IMPUTER la dépense annuelle de 750 \$ au poste budgétaire 02-415-12-411.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Adjudication du contrat 24GN06SP - Services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux

D'ADJUGER le contrat n° 24GN06SP ayant pour objet les services professionnels pour la réfection des ateliers municipaux à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée qui a obtenu le meilleur pointage final, soit Groupe Leclerc *Architecture + Design Inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 882 950,51 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3)

Adjudication du contrat 24TI02 - Abonnement Microsoft

D'ADJUGER le contrat n° 24TI02 ayant pour objet un contrat d'abonnement Microsoft, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Solutions Informatiques InSo inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant estimée à 173 978,13 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414.

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) **Adjudication du contrat 24ENV02- Collecte et transport de matières recyclables sur le territoire de la ville de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai dernier, la Ville a obtenu l'autorisation de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

D'ADJUGER le contrat n° 24ENV02 ayant pour objet la collecte et le transport de matières recyclables sur le territoire de la ville de Saint-Lambert, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9386-0120 Québec inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 1 834 858,55 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de cinq (5) ans soit, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

D'IMPUTER la dépense de 1 834 858,55 \$, toutes taxes incluses au poste budgétaire 02-452-20-446;

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5)

Adjudication du contrat 24ENV04- Collecte et transport de résidus verts sur le territoire de la ville de Saint-Lambert

D'ADJUGER le contrat n° 24ENV04 ayant pour objet la collecte et le transport de résidus verts sur le territoire de la ville de Saint-Lambert, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *GFL Environmental Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 516 423,37 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de trois (3) ans soit, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'IMPUTER la dépense de 516 423,37 \$, toutes taxes incluses au poste budgétaire 02-454-00-446;

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6) **Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers (2024-8106-50)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de véhicules légers (2024-8106-50);

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et de conclure des contrats de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer à ce regroupement d'achats pour se procurer un véhicule en 2025;

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats;

DE S'ENGAGER à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, la quantité de véhicules dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les formulaires et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville ;

DE S'ENGAGER, si le CAG adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.7) **Contrat 24DAPP93- Acquisition d'un véhicule à basse vitesse électrique**

D'ADJUGER le contrat n° 24DAPP93 ayant pour objet l'acquisition d'un véhicule à basse vitesse électrique à l'entreprise *CUBEX LIMITED*, sur la base du prix apparaissant sur la proposition; la valeur du contrat étant de 60 886,14 \$, incluant la TPS;

D'AUTORISER le financement au montant de 68 920,32 \$, toutes taxes comprises, à même le fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans;

D'AUTORISER la Ville à réclamer la subvention d'un montant de 12 500,00 \$ du Programme Écocamionnage et de rembourser le fonds de roulement du montant reçu;

D'AUTORISER la cheffe de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.8)

Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres- services professionnels en environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, dans le cas d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 ou à l'article 573.1.0.1.1 de cette loi.

D'AUTORISER l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* et la *Division de l'environnement* dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à l'appel d'offres à venir ayant pour objet les services professionnels pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ainsi que les futurs appels d'offres de la Division de l'environnement.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Nominations - Comité de l'environnement et du développement durable**

DE NOMMER madame Camille Troude et monsieur Philippe Blain en tant que membres réguliers du comité de l'environnement et du développement durable à compter du 2 juillet 2024, pour un mandat de 2 ans.

DE RECEVOIR la démission de la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membre du conseil au sein du Comité.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Nomination - Comité de gestion des déplacements

DE NOMMER la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membre du Comité de gestion des déplacements à compter du 2 juillet 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3) **Demande d'aide financière - politique des familles et des aînés et renouvellement de la reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert souhaite procéder à la mise à jour de sa politique des familles et des aînés et de son plan d'action, ainsi que renouveler sa reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets est actuellement en cours jusqu'au 5 juillet, pour le volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, soit le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action.

DE DÉSIGNER la conseillère Liette Michaud à titre de responsable du dossier *Aînés* à la Ville de Saint-Lambert;

D'AUTORISER la demande de soutien pour réaliser la mise à jour de la politique des familles et des aînés et de son plan d'action, ainsi que pour le renouvellement de la reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA), dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Volet 1 - soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, édition 2024-2025;

DE DÉSIGNER Éric Carignan, chef de division loisirs et vie communautaire, comme représentant de la Ville de Saint-Lambert pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) **Demande de prix forfaitaire pour la location du Centre multifonctionnel pour l'exposition - De la couleur contre la douleur 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artistes de coeur organise l'exposition *De la couleur contre la douleur* au profit de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et qu'il s'agit d'une activité culturelle gratuite pour les citoyens.

DE PARRAINER la 15e édition de l'exposition *De la Couleur contre la Douleur* par la promotion de l'évènement par la Ville.

D'ACCORDER un tarif forfaitaire de 600 \$ à l'organisme Artistes de coeur pour l'utilisation du Centre multifonctionnel, la location des équipements et pour la main-d'oeuvre du montage et démontage de l'exposition pour la durée complète de l'évènement, soit du 28 novembre au 1^{er} décembre 2024 .



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Demande de soutien financier à la Fédération canadienne des municipalités - Croissance de la canopée des collectivités canadiennes**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert entreprend le projet de *Plantations et aménagements d'îlots de forêts urbaines à Saint-Lambert*.

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités propose un soutien aux initiatives municipales et communautaires de plantation d'arbres visant à lutter contre les changements climatiques.

ATTENDU QUE la contribution pour la durée de vie de l'initiative de Croissance de la canopée des collectivités canadiennes ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans notre municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et ce si ce projet est approuvé, il sera pris en compte dans cette limite.

DE MANDATER la *division de l'environnement* à présenté une demande de financement dans le cadre de l'initiative de *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes* de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet de *Plantations et allégements d'îlots de forêt urbaines à Saint-Lambert* au nom de la Ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER la chef de la division de l'environnement à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.6) **Entente - aménagement d'un trottoir d'accès reliant la rue
Mercier à la gare de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gestion des déplacements.

D'AUTORISER Éric Painchaud, Directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement, à signer, au nom de la ville, l'entente à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain (EXO) pour l'aménagement d'un trottoir reliant la rue Mercier à la Gare Saint-Lambert.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.7)

Modifications à la signalisation sur rue dans différents secteurs

D'AUTORISER l'enlèvement du panneau ARRÊT sur l'avenue du Régent face aux numéros civiques 260-264 et l'ajout d'une traverse pour piéton avec balise centrale durant la période estivale;

D'AUTORISER l'enlèvement du panneau ARRÊT sur l'avenue de Bedford face au numéro civique 263 et l'ajout d'une traverse pour piéton face à l'entrée du parc, avec balise centrale au droit de la traverse ainsi qu'en amont et en aval de cette dernière durant la période estivale;

D'AUTORISER l'ajout de panneaux ARRÊT INTERDIT sur l'avenue Achin sur une distance d'environ 10 mètres face aux deux accès du parc Upper-Edison;

D'AUTORISER l'ajout de panneaux d'ARRÊT sur le boulevard Queen à l'intersection de l'avenue Edison.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.8)

Politique relative à la gestion des actifs

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs est une pratique continue au sein d'une municipalité et que la GDA a recours à de nombreux processus stratégiques et opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la politique s'applique à l'ensemble des infrastructures matérielles, les actifs naturels, ainsi que certains actifs particuliers tel que la flotte de véhicules et les infrastructures TI;

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage les décisions d'investissement en appliquant harmonieusement les trois volets du développement durable : le volet économique, le volet environnemental et le volet social;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère que l'amélioration continue est un élément clé qui lui permet d'insuffler une culture de perfectionnement et de recherche de bonnes pratiques.

D'ADOPTER la Politique relative à la gestion des actifs jointe la présente résolution pour en faire partie intégrante.



POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES ACTIFS

Ville de Saint-Lambert

Adoptée le XX mois 2024

Ville de Saint-Lambert

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1. PRÉAMBULE	2
2. DÉFINITIONS ET PORTÉE.....	2
3. OBJECTIFS.....	3
4. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	4
4.1 PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS	4
4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE À LONG TERME ET RÉSILIENCE	4
4.3 PROCESSUS DÉCISIONNEL INTÉGRÉ ET ENGLOBANT	4
4.4 SAINTE GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	5
4.5 RESPONSABILITÉ QUANT À LA MISE EN ŒUVRE.....	5
4.6 AMÉLIORATION CONTINUE ET BONNES PRATIQUES	6
5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION.....	6

1. PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Lambert (ci-après la « Ville ») a la volonté d'assurer des services municipaux de qualité à tous ses citoyens en favorisant un contexte de vie agréable et sécuritaire.

Dans un contexte de viabilité de ses activités municipales, la Ville a décidé de revoir ses processus afin d'assurer la saine gestion de ses actifs (GDA), puisque ces derniers sont les piliers même sur lesquels reposent la multitude de services qui sont offerts à sa collectivité.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville met en place une série de mesures permettant de développer des pratiques pérennes en matière de gestion des actifs. À terme, cette politique sera supportée par un plan stratégique, un cadre de gestion ainsi qu'une structure de gouvernance qui permettra d'accompagner et d'encadrer les diverses directions dans l'élaboration de leur planification.

La présente politique décrit les grands principes de gestion des actifs à mettre en œuvre à l'échelle de la Ville de Saint-Lambert afin d'assurer l'atteinte des cibles décrites plus bas.

2. DÉFINITIONS ET PORTÉE

La GDA est une responsabilité qui revient aux élus ainsi qu'aux gestionnaires de la Ville. Elle consiste en une approche intégrée faisant appel à tous les services municipaux pour la planification et la gestion des actifs existants et nouveaux afin de maximiser les avantages, de réduire les risques et de fournir de manière durable à la collectivité des niveaux de service satisfaisants.

La gestion des actifs est une pratique continue au sein d'une municipalité. Pour ce faire, la GDA a recours à de nombreux processus stratégiques et opérationnels (incluant les processus de planification) et sur lesquels elle a une incidence.

La présente politique s'applique à l'ensemble des infrastructures matérielles (trottoirs, chaussées, conduites, mobilier urbain, bâtiments, etc.), les actifs naturels (arbres, parcs, boisés, etc.) ainsi que certains actifs particuliers tel que la flotte de véhicules et les infrastructures TI (voir exemples dans le tableau ci-dessous).

Exemple d'actifs inclus dans un plan type de gestion des actifs	
Exemple de groupes d'actifs (liste non exhaustive)	Exemple de types d'actifs (liste non exhaustive)
Infrastructures d'égouts et d'aqueduc	Conduites, chambres, vannes, compteurs, regards, régulateurs, station de pompage, bassins, bornes fontaine
Infrastructures de transport	Routes, trottoirs, bordures, pistes cyclables, feux de circulation, éclairage public
Infrastructure de parcs	Terrains de sport, terrains de jeu, mobilier urbain, structures de jeu
Bâtiments	Hôtel de ville, garage municipal, centre des loisirs, centre multifonctionnel, bibliothèque, maison Marcil, maison Desaulniers, chalets de parc, etc.
Véhicules	Camions, équipements lourds, camionnette, remorques, chasse-neige, outils spécialisés
Infrastructures TI	Serveurs, réseautique, télémétrie, équipement de communication, etc.

3. OBJECTIFS

De bonnes pratiques de gestion des actifs (GDA) sont essentielles pour que les collectivités deviennent durables et résilientes. La gestion des actifs existants, la planification des actifs futurs et leur lien avec les services municipaux sont la priorité de cette politique.

Afin d'établir une politique viable, cette dernière est supportée par un certain nombre d'objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (SMART) :

- D'accroître la transparence et d'encadrer un processus décisionnel tenant compte de la planification stratégique, des budgets, des niveaux de service et des risques;
- Officialiser la gestion des actifs comme modèle opérationnel dans la municipalité;
- Prendre des décisions uniformes et bien coordonnées qui cadrent avec les objectifs stratégiques;
- Promouvoir et favoriser une culture à l'appui de la gestion des actifs;
- Orienter les gestionnaires dans la mise en œuvre et l'application du système de gestion des actifs (SGA), poursuivre la surveillance et le contrôle de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'amélioration du SGA;
- Élaborer des outils technologiques harmonisés avec les systèmes de gestion en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques de la Ville;
- D'encadrer la mise en place d'un SGA cohérent avec les valeurs de l'organisation et qui atteint les objectifs prioritaires du Conseil municipal;
- Préciser les rôles et responsabilités de la direction générale, de la direction des services administratifs, des gestionnaires et des employés relativement à la présente directive;
- De planifier les investissements, d'atteindre les niveaux de service souhaités sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir aux leurs en respect de la réalité des Lambertois.

Ces objectifs sont établis en adéquation avec de cibles et valeurs existantes, propres à notre organisation, visant une prestation efficace des services, basée principalement sur :

- Une saine gestion des actifs sur l'ensemble de leur cycle de vie grâce au suivi d'indicateurs de performance en tenant compte à la fois des besoins actuels et futurs de la collectivité, de la capacité financière de la Ville et des objectifs de développement durable;
- L'adaptation des infrastructures et des services aux effets des changements climatiques;
- La détermination d'objectifs stratégiques depuis la direction générale jusqu'à la prestation de services;
- L'équilibre des coûts, des opportunités et des risques avec le rendement anticipé des actifs afin d'atteindre les niveaux de service à long terme de la Ville.

4. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les objectifs en matière de gestion générale des actifs sont atteints grâce à l'application des principes directeurs suivants :

4.1 PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Ville détermine clairement les objectifs en matière de niveaux de service, qui concilient les attentes de la collectivité, la capacité financière de la Ville et de ses citoyens et les ressources disponibles.

Par conséquent, la Ville se donne les moyens afin d'exercer les tâches suivantes :

- Gérer les actifs comme il se doit pour atteindre de manière efficiente et efficace les niveaux de service définis en fonction des différentes directions.
- Revoir régulièrement les objectifs en matière de niveaux de service pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la collectivité.

La municipalité met en œuvre un système de gestion des actifs comprenant des cadres décisionnels axés sur les risques et l'information, et tenant dûment compte des impacts éventuels de la défaillance des actifs sur la prestation continue des services.

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE À LONG TERME ET RÉSILIENCE

La Ville envisage les décisions d'investissement en appliquant harmonieusement les trois volets du développement durable : le volet économique, le volet environnemental et le volet social.

Les solutions élaborées sont basées sur une analyse de risque qui visent à hiérarchiser ses investissements en équilibre entre les risques et les coûts du cycle de vie tout en atteignant les niveaux de services convenus.

D'autre parts, la prise de décisions prend en considération les effets éventuels des changements climatiques et d'autres changements environnementaux ainsi que l'incidence directe sur le niveau de service des épisodes climatiques de plus en plus graves et fréquents.

4.3 PROCESSUS DÉCISIONNEL INTÉGRÉ ET ENGLOBANT

La municipalité prend des mesures afin d'appuyer la prise de décisions en matière de gestion des actifs par le moyen de faits et de données probantes.

La Ville intègre le processus décisionnel en matière de gestion des actifs en prenant en compte les aspects municipaux, financiers, commerciaux, fonciers, communautaires, environnementaux, techniques, sociaux ainsi que les plans et les perspectives budgétaires.

La Ville s'assure également d'examiner les actifs dans un contexte plus large de prestation des services au lieu de considérer chaque actif isolément.

4.4 SAINES GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Ville opte pour des pratiques, des interventions et des activités visant à optimiser l'allocation des ressources, des dépenses et l'établissement des priorités en conciliant les niveaux de service définis, les réglementations, les risques encourus, l'abordabilité et les ressources disponibles.

La Ville met l'accent sur le développement et le maintien de son expertise vis-à-vis ses actifs tout en assurant la pérennité de ses connaissances, permettant ainsi d'élaborer des plans d'investissement de capitaux hiérarchisés. À cette fin, la Ville s'acquitte notamment des tâches suivantes :

- Élaborer des prévisions des besoins d'investissement à long terme;
- Attribuer une attention particulière au financement des coûts d'entretien des actifs existants afin d'assurer un niveau de service adéquat pour toute la durée du cycle de vie;
- Effectuer une analyse rigoureuse, notamment en examinant les risques pour déterminer les besoins d'investissements prioritaires à court terme;
- Assurer une démarche unifiée dans la réflexion et dans la prise de décision lors de la priorisation des investissements;
- Examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité au besoin, y compris les nouvelles technologies.

4.5 RESPONSABILITÉ QUANT À LA MISE EN ŒUVRE

Un large éventail de personnes au sein de la municipalité travaille à la mise en œuvre de la gestion des actifs. Le conseil municipal est responsable :

- D'approuver la Politique de gestion des actifs;
- D'exposer clairement les valeurs communautaires et de définir les priorités;
- D'approuver le financement et les ressources pour mettre en œuvre la Politique de gestion des actifs et les exigences connexes;
- D'approuver le financement des actifs au moyen de plans financiers pluriannuels et à long terme.

Le directeur général est responsable de la mise en œuvre de la Politique de gestion des actifs à l'échelle de la municipalité, ainsi que de toutes les mesures nécessaires relatives à celle-ci.

Les gestionnaires des services municipaux sont chargés de piloter l'adoption de la Politique de gestion des actifs dans leurs services et d'allouer les ressources appropriées à sa mise en œuvre et aux exigences connexes. Tous les employés participant à la mise en œuvre de la gestion des actifs doivent se conformer aux exigences de la politique.

4.6 AMÉLIORATION CONTINUE ET BONNES PRATIQUES

La Ville considère que l'amélioration continue est un élément clé qui lui permet d'insuffler une culture de perfectionnement et de recherche de bonnes pratiques. Ces pratiques évolutives faciliteront la gestion des actifs en faisant preuve d'innovation dans l'élaboration d'outils, de programme de formation, de pratiques et de solutions.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La présente politique entre en vigueur suite à son adoption par le conseil municipal et sera révisée annuellement ou au besoin.

Références (Cette politique est basée sur les guides et politiques suivantes) :

«Les éléments constitutifs de la gestion des actifs» – par la FCM – 2018

«Comment élaborer une politique, une stratégie et un cadre de gestion des actifs» - par la FCM – 2018

«CE-2020-0024 Politique sur gestion intégrée actifs» - Ville de Trois-Rivières – janv. 2020



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.9) **Autorisation - Tonte de gazon le dimanche - Country Club de Montréal**

CONSIDÉRANT QUE le Country Club de Montréal organise 6 compétitions importantes cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Country Club de Montréal souhaite pouvoir utiliser des tondeuses à gazon à gaz ou électrique le dimanche afin de pouvoir se préparer adéquatement pour ces compétitions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.10 du *règlement concernant les nuisances (2006-19)* interdit d'utiliser une tondeuse à gazon à essence ou électriques le dimanche;

D'AUTORISER le Country Club de Montréal à utiliser des tondeuses à gazon à essence ou électrique le dimanche entre 7h et 9h30 aux dates suivantes:

- 7 juillet 2024
 - 21 juillet 2024
 - 4 août 2024
 - 18 août 2024
 - 25 août 2024
 - 1^{er} septembre 2024
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme suivants:

- 17 avril 2024
 - 8 mai 2024
 - 15 mai 2024
-



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 AVRIL 2024
À 19 H, AU 2035, AV. VICTORIA

MEMBRES PRÉSENTS

M. Luc Côté
M^{me} Tiam Sharifi
M. Paul Guenther
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue
M. Éric Huot (en remplacement de M. Chapleau)

MEMBRES ABSENTS

M^{me} Stéphanie Verreault, élue
M. Pierre-François Chapleau

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme
M Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h08. La présidente et le vice-président étant tous deux absents, les membres présents votent à l'unanimité que la séance se déroule sous la présidence de Alexandrine Lamoureux-Salvas.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Luc Côté et appuyé par Madame Ariane Mercier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout de points et par la réorganisation de l'ordre des points à traiter. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal des réunions du 28 février 2024 et du 20 mars 2024.
4. Résultat du sondage web
 - 4.1 PIIA – 366, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade
 - 4.2 PIIA – 103, rue Riverside – Transformation de la façade
 - 4.3 PIIA – 81, rue Logan – Transformation de la façade
 - 4.4 PIIA – 52, boulevard de Montrose – Transformation de la façade
 - 4.5 PIIA – 368, avenue Pine – Transformation de la façade
 - 4.6 PIIA – 554, avenue de Dulwich – Transformation de la façade
 - 4.7 PIIA – 525, avenue Wickham – Transformation de la façade
5. PIIA – 877, place de l'Île-de-France – Agrandissement et transformation de la façade
7. PIIA – 224, avenue Macaulay – Agrandissement et Transformation de la façade
8. PIIA – 700, rue Logan – Transformation de la façade
9. PIIA – 105, av de la Gironde – Agrandissement et transformation de la façade
10. PIIA – 105, rue des Flandres– Transformation de la façade
11. PIIA – 165, avenue de Navarre –Transformation de la façade
12. PIIA – 416 (410-416), avenue Victoria – Transformation de la façade
13. PIIA – 416 (410-416), avenue Victoria – Affichage



14. PIIA – 416 (410-416), avenue Victoria – Café-terrasse
15. PIIA – 647-649, avenue Oak–Transformation de la façade
16. PIIA – 1573, avenue Kerr – Transformation de la façade
17. PIIA – 826, avenue Victoria – Transformation de la façade
18. PIIA – 834, avenue Victoria – Transformation de la façade
19. PIIA – 241, rue Osborne – Transformation de la façade
20. PIIA – 110, avenue de Picardie – Transformation de la façade
21. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade
22. PIIA – 135, avenue de Normandie – Agrandissement et Transformation de la façade
23. PIIA – 181, avenue de Putney – Transformation de la façade
24. PIIA – 615, avenue Victoria – Affichage
25. PIIA – 238, rue du Jura – Transformation de la façade
26. PIIA – 216, avenue des Pyrénées – Transformation de la façade
27. PIIA – 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage
28. PIIA – 5431-5453, place Plamondon – Transformation de la façade
29. PIIA – 652, avenue Victoria – Café-terrasse
30. PIIA – 652, avenue Victoria – Affichage
31. Divers
- 31.1 - Projet coup de cœur
32. Levée de la séance



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

3. Lecture et approbation du procès-verbal des réunions du 28 février 2024 et du 20 mars 2024.

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Monsieur Luc Côté d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 février tel que déposé.

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Madame Tiam Sharifi d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars tel que déposé.



4. Résultat du sondage web

- 4.1 PIIA – 366, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade

Requérant

Madame Marie-Hélène Dubeau, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement du revêtement de toiture en bardeau pour un revêtement métallique de couleur noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de bien répondre aux critères de mise en valeur et d'avoir un agencement de matériaux harmonieux, la division est favorable au projet avec les conditions suivantes : le revêtement de toiture métallique doit être sans rivet et vis apparents et de couleur grise.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 366, rue Saint-Thomas êtes-vous :

- Favorable au projet (1)
- Favorable au projet avec les conditions de la division du développement du territoire (3)
- Défavorable au projet (0)
- Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Séance tenante, les membres du CCU partagent l'avis de la division et estiment que le revêtement de toiture devrait être sans rivet et vis apparents. Toutefois, quant à la couleur, ils sont d'avis que le revêtement de couleur noire peut aussi être acceptable, bien qu'ils recommandent que le revêtement métallique soit de couleur grise.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le revêtement de toiture métallique doit être sans rivet et vis apparents.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **4.2 PIIA – 103, rue Riverside – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Myriam Mathieu, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte, passe de couleur brune à noir.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande que le nouveau revêtement de toiture en bardeau soit de couleur brun telle que l'existante ou brun foncé.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 103, rue Riverside, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Favorable au projet les conditions de la division du développement du territoire (4)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le revêtement de toiture en bardeau doit être de couleur brun telle que l'existante ou brun foncé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



• **4.3 PIIA – 81, rue Logan – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Benjamin Denis, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à changer la porte d'entrée avant pour un nouveau modèle de porte en bois massif peint de couleur noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 81, rue Logan, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (6)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



• **4.4 PIIA – 52, boulevard de Montrose – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Adam Sultan, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer le revêtement de toiture en bardeau pour un revêtement en métal de couleur anthracite et installer de nouvelles gouttières et des soffites de couleur noire.

Le projet est inspiré du 77 Riverside (voir la photo de la maison dans la demande de PIIA), mais avec de plus longues lattes d'acier.

Analyse de la division du développement du territoire

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, la division du développement du territoire est d'avis que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) applicables au projet.

En effet, le revêtement de toiture métallique proposé par le demandeur ne correspond pas aux critères aux articles ci-bas :

Art. 3.8 a) i les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

Art. 3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction.

La tôle à baguette n'est pas un matériau typique de l'époque de construction, de plus aucune autre propriété de la rue Montrose à ce type de revêtement de toiture. Enfin, cette modification aurait un gros impact sur le paysage de la rue, car le matériau proposé a une réflectance plus importante que du bardeau d'asphalte.

Le requérant a rencontré la cheffe de la division du développement du territoire, Mme Fortin, au début du mois de mars concernant le revêtement de toiture métallique proposé. Durant cette rencontre Mme Fortin lui a présenté une alternative, soit les panneaux métalliques avec de l'agrégat similaire à un bardeau d'asphalte. Toutefois, le requérant conserve sa position et représente le même revêtement métallique, tel que présenté au CCU lors de la séance du 13 décembre 2023.

La division du territoire souligne que la forme de la toiture présente une forme complexe et que le revêtement métallique proposé de style de tôle à baguette présente une linéarité, ce qui risque de donner une complexité à la toiture en raison des différents volumes et angles de la toiture.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 52, boulevard de Montrose, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Défavorable au projet (3)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Durant la séance, certains membres du CCU partagent l'avis de la division concernant la complexité de la toiture et qu'une attention particulière devra être portée afin de s'assurer de l'arrimage des panneaux métallique avec les angles du toit.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

D'autres membres soulignent que le bâtiment d'origine a subi d'importante modification lui donnant une apparence contemporaine et que les revêtements de toiture métallique sont des matériaux de qualité supérieure au bardeau d'asphalte et que ce revêtement s'harmonise avec le style architectural de la résidence.

Suite aux discussions, la majorité des membres sont d'avis que le revêtement métallique proposé convient.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **4.5 PIIA – 368, avenue Pine – Transformation de la façade**

Requérants

Madame Kathleen Zinszer, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer le revêtement de toiture métallique, par un nouveau type de revêtement métallique en "tôle à baguette".

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 368, avenue Pine, êtes-vous :

- d) Favorable au projet (5)
- e) Défavorable au projet (0)
- f) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **4.6 PIIA – 554, avenue de Dulwich – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur André Couture, propriétaire.

Mise en contexte

Le projet vise un changement du modèle de la porte d'entrée en façade avant pour une porte avec un vitrage pleine hauteur de couleur anthracite. La porte actuelle est de couleur jaune-beige.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 554, avenue de Dulwich, êtes-vous :

- g) Favorable au projet (4)
- h) Défavorable au projet (0)
- i) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **4.7 PIIA – 525, avenue Wickham – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Valérie Gravel, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à ajouter de nouvelles ouvertures au sous-sol. Les fenêtres seront de la même largeur que celle au rez-de-chaussée. Le modèle de fenêtre choisi a une proportion de 2/3 – 1/3, de couleur grise semblable à celle du rez-de-chaussée.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 525, avenue Wickham, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



5. PIIA – 877, place de l'Île-de-France – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Chloé Devlaminck, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise un agrandissement sur 2 étages avec toit plat en projection latérale droite du bâtiment existant. Voir les plans réalisés par Benoit Muyldermans, datés du 2024-03-21.

Pour le revêtement de l'agrandissement, deux options de matériau en façade avant sont proposées :

Option 1 : Revêtement en aluminium de couleur noire

Option 2 : Revêtement en bois de couleur noire

Le revêtement en façade latérale doit être de matériau incombustible afin de respecter le Code de construction du Québec, cette nouvelle façade ne peut donc pas être revêtue de bois.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division est d'avis que le revêtement en façade avant devrait être en aluminium de couleur noire afin que toutes les façades de l'agrandissement soient du même matériau.

Commentaires et recommandations du CCU

L'agrandissement proposé a entraîné de nombreuses discussions. La majorité des membres est d'avis que la proposition respecte le langage architectural et la volumétrie du bâtiment existant.

Certains membres du CCU jugent que le revêtement d'aluminium de couleur noir ne s'harmonise pas avec le revêtement de bois existant et que ce parement métallique aura une importante réflectance. Certains sont d'avis qu'un agrandissement en bois de la même couleur que l'existant ou en bois de couleur noir serait préférable. Certains soulignent que le revêtement de bois noir va mal vieillir et perdra sa couleur rapidement avec le soleil. Toutefois, tous conviennent qu'il est préférable qu'un seul matériau de parement soit utilisé pour l'ensemble des façades du nouveau volume.

Certains membres apprécient que la couleur du parement du nouveau volume soit en contraste avec la couleur du bâtiment existant. Également, ils estiment que le recul de l'agrandissement proposé permet de distinguer le volume agrandi.

Un membre mentionne que la reprise des ouvertures linéaire à l'étage donne un effet de répétition peu intéressant. Alors que d'autres soulignent que ce type de fenêtres permette de conserver une intimité pour les occupants d'autant plus que ces fenêtres donnent sur une salle de bain et une chambre à coucher.

Plusieurs membres sont d'avis que la hauteur du parapet de l'agrandissement ne devrait pas être supérieure à celui de l'existant. Autrement, la majorité des membres convient que la hauteur du parapet est due à un détail de conception technique et que ce détail sera peu perceptible de la rue puisque l'agrandissement sera en recul.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le revêtement d'aluminium devrait avoir un fini mat afin de limiter la réflectance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



6. DÉROGATION MINEURE – 877, place de l'Île-de-France – Type de parement

Requérant

Monsieur Pierre Marx, propriétaire

Mise en contexte

La demande vise à autoriser un parement d'aluminium pour 100 % des superficies des façades d'un agrandissement.

L'article 4,7 b) du Règlement de zonage 2008-43 exige que 60 % des façades aient un parement de pierre ou de brique d'argile ou que suite à un agrandissement la proportion de revêtement de pierre ou de brique d'argile reste le même qu'avant les travaux. De plus, la proposition architecturale contrevient à la disposition de droit acquis de l'article 11.2 b) qui permet d'augmenter de 25 % une situation dérogatoire pour les matériaux de parement extérieur. Cette résidence est présentement revêtue de 2 matériaux; du bois de couleur beige et du métal peint de couleur noire (en cour arrière). La dérogation mineure vise une meilleure intégration avec le bâtiment existant en utilisant des lattes d'aluminium extrudées noires verticales. L'utilisation du bois a d'abord été envisagée, mais cela ne permettait pas de respecter les normes de matériaux incombustibles exigés par le Code de construction du Québec.

Analyse de la division du développement du territoire

La recevabilité d'une demande de dérogation mineure est étudiée par le service en regard des critères d'évaluation suivants :

- 1° La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2° L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
- 3° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8° Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
- 9° La dérogation a un caractère mineur.

Considérant que l'application de la réglementation dénature l'approche architecturale d'origine de ce bâtiment qui est 100% en revêtement léger. Cela impacte la valeur immobilière et la valeur architecturale de l'immeuble. Le revêtement proposé pour l'agrandissement permet de respecter le langage architectural vu la technique de pose à la verticale et vu la largeur des lattes du parement d'aluminium proposé. Le respect de la réglementation par l'ajout d'un revêtement de brique contrevient à l'essence même de cette propriété.

Considérant que la dérogation mineure n'aura pas d'impact pour le voisinage puisque l'agrandissement proposé sera en recul de la façade avant existante et que le matériau proposé s'harmonise avec le style architectural du bâtiment. Des avis aux voisins immédiats ont été distribués.

Considérant que l'utilisation du parement d'aluminium permet de respecter les normes de matériaux incombustibles exigés par le Code de construction du Québec.

Considérant que l'agrandissement est localisé très en recul et sera peu visible de la rue.

Considérant que les critères d'évaluations d'une dérogation mineure sont respectés, la division du développement du territoire est d'avis que la demande est recevable.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division et estiment que l'utilisation du revêtement



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

d'aluminium de fini mat pour les façades de l'agrandissement permettra d'assurer une harmonie avec le bâtiment existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de dérogation mineure tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 224, avenue Macaulay – Agrandissement et Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Angelo Ruffolo, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'ajout d'un étage sur le volume principal et l'ajout d'un garage attaché en projection latérale gauche. Le revêtement de bois vertical du pignon sera refait tel qu'existant et il sera peint de couleur vert conifère (kaki).

De plus, le projet vise le changement de la couleur des fenêtres d'une couleur rougeâtre à un brun commercial et des soffites et fascias pour une couleur poussière de lune.

Voir les plans réalisés par Jason Wong, datés du 2023-04-03.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

L'ensemble des membres apprécie que l'architecte ait pris en considération les commentaires et recommandations du CCU de la séance précédente. Ils estiment que l'ajout de ces détails permet de conserver les caractéristiques du style architectural d'origine du bâtiment.

Certains sont d'avis que la couleur proposée pour le revêtement léger est trop foncée, alors que d'autres estiment que cette couleur s'agence aux autres matériaux du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



8. PIIA – 700, rue Logan – Transformation de la façade

Requérant

Madame Katherine Choquette, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de couleur des fenêtres de blanche à noire ou grise et le remplacement de la porte d'entrée pour une porte avec vitrage pleine hauteur de couleur blanche à noire ou grise.

Il est également prévu de peindre les éléments suivants de couleur noire ou grise : fascias, soffites, gouttières et garde-corps.

Voir les plans réalisés par Plans MS datés du 2024-04-02.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres apprécient que le requérant ait pris en considération les commentaires et recommandations transmis suite à la séance précédente et estiment que le maintien du jeu de maçonnerie permet de conserver un détail caractéristique de l'architecture du bâtiment.

À ce sujet, les membres jugent que l'allège du jeu de maçonnerie doit se poursuivre d'un seul tenant de l'extrémité d'une fenêtre à l'autre.

Les membres sont d'avis que la porte, les fenêtres, les fascias, gouttière, soffites, les colonnes et garde-corps doivent être de couleur charbon.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- La porte, les fenêtres, les fascias, gouttière, soffites, les colonnes et garde-corps doivent être de couleur charbon.
- L'allège du jeu de maçonnerie doit se poursuivre d'un seul tenant de l'extrémité d'une fenêtre à l'autre.

ADOPTÉE À MAJORITÉ



9. PIIA – 105, av de la Gironde – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Monsieur Jean-François Bouthillier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste en un agrandissement à l'étage en projection latérale droite en continuité du deuxième étage existant et revêtu d'un parement léger en fibrociment couleur bouleau. De plus, le projet prévoit le retrait des volets de la façade.

Voir les plans réalisés par Architecture Levesque et Brault Inc. datés du 2024-04-05.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet. La division considère que l'option #1 transmise le 5 avril répond davantage aux critères applicables.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division quant à la proposition 1 et estiment que la proposition répond aux commentaires et recommandations émis lors de la séance du 20 mars.

Toutefois, ils jugent que le traitement de l'avant-toit de la partie agrandie doit être tel qu'illustré sur les élévations des pages 1 et 2 des plans préliminaires datant du 22 mars 2024. C'est-à-dire que l'avant-toit ne doit pas se prolonger tout au long de la façade latérale, mais simplement faire le coin du bâtiment et s'interrompre rapidement.

De plus, certains membres sont d'avis que le revêtement léger du 2e étage doit avoir un élément vertical permettant de distinguer les volumes de l'existant et l'agrandissement, tel qu'illustré sur les élévations des pages 1 et 2 des plans préliminaires datant du 22 mars 2024.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Le traitement de l'avant-toit de la partie agrandie doit s'interrompre en façade latérale, tel qu'illustré sur les élévations des pages 1 et 2 des plans préliminaires datant du 22 mars 2024.
- Le revêtement léger du 2e étage doit avoir un élément vertical permettant de distinguer les volumes de l'existant et l'agrandissement, tel qu'illustré sur les élévations des pages 1 et 2 des plans préliminaires datant du 22 mars 2024.

ADOPTÉE À MAJORITÉ



10. PIIA – 105, rue des Flandres– Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Charles St-Pierre, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des soffites et des gouttières à l'avant et à l'arrière de la maison de couleur blanche à gris moyen (Gentek – Vent de fumée – 506) et de peindre le revêtement léger en façade avant ainsi que les volets des fenêtres en gris moyen (Gentek – Vent de fumée – 506).

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que les modifications proposées sont légères et qu'elle s'agence avec le style du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 165, avenue de Navarre –Transformation de la façade

Requérant

Madame Marielle Dupont, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'installation de clin de fibrociment Cedarmill 8,25" de couleur noire en remplacement du revêtement d'aluminium du troisième étage. Il est aussi proposé de recouvrir les murets de brique des balcons au 3^e étage avec ce même matériau. De plus, est aussi proposée l'installation d'auvent en polycarbonate avec poteaux en aluminium noir au 3^e étage.

Les éléments suivants seront également peints de couleur noire : corniches, soffites, descente d'escalier, portes et garde-corps de tous les balcons.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division considère toutefois que la proposition devrait respecter la condition suivante : les murets de brique à l'étage ne devraient pas être recouverts de fibrociment à moins qu'il soit démontré que cet agencement est requis pour des raisons techniques ou de maintien de l'intégrité du bâtiment. En effet, cette intervention fait disparaître une des rares composantes architecturales de ce bâtiment.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division quant à la condition de recouvrir les murets de brique à l'étage avec un parement de fibrociment.

D'autre part, ils soulignent que les autres modifications proposées s'harmonisent avec les immeubles voisins.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la condition suivante :

- Les murets de brique à l'étage ne devraient pas être recouverts de fibrociment à moins qu'il soit démontré que cet agencement est requis pour des raisons techniques ou de maintien de l'intégrité du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 414 (410-416), avenue Victoria – Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Guy Mackenzie, professionnel

Mise en contexte

Le projet consiste à peindre la façade extérieure et la porte d'entrée de couleur crème à blanc.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU mentionnent que le changement de couleur de peinture en façade convient, puisque les parties de façade avant sont séparées au centre par une porte de couleur turquoise et au-dessus du rez-de-chaussée par un bandeau de revêtement léger de couleur turquoise.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13.PIIA – 414 (410-416), avenue Victoria – Affichage

Requérant

Monsieur Guy Mackenzie, professionnel

Mise en contexte

Le projet vise l'installation d'une enseigne sur vitrine en vinyle de couleur blanche.

Voir le plan reçu le 2024-03-18.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU estiment que l'enseigne proposée est discrète et s'agence à la façade du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. PIIA – 414 (410-416), avenue Victoria – Café-terrasse

Requérant

Monsieur Guy Mackenzie, professionnel

Mise en contexte

Le projet vise l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine public.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division est d'avis que des poubelles et des bacs de plantations permettant de délimiter le café-terrasse devraient être ajoutés.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division quant à la condition d'ajouter des poubelles et des bacs de plantations permettant de délimiter le café-terrasse.

Ils sont d'avis que le style du mobilier proposé pour le café-terrasse est approprié. Cependant, les membres émettent un commentaire à l'égard de la durabilité du mobilier et de son confort et se questionnent si ce mobilier est adapté pour un usage commercial.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Des poubelles et des bacs de plantations permettant de délimiter le café-terrasse doivent être ajoutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15. PIIA – 647-649, avenue Oak–Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Mathieu St-Onge propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la réfection complète du revêtement en brique rouge très similaire à l'existant, la réfection des garde-corps et des colonnes en bois des galeries avant et la réfection des garde-corps du balcon à l'étage de couleur brun foncé.

Le projet vise également le remplacement du revêtement de toiture de l'avant-toit de la galerie avant pour un revêtement métallique.

Le détail de maçonnerie à l'étage (carré de brique) sera refait tel que l'existant en réutilisant la brique pâle existante.

Les portes d'entrée en façade avant seront peintes de couleur grise.

Finalement, le projet prévoit le remplacement des fenêtres, deux options sont proposées :

Option 1 : Fenêtre à guillotine de couleur charbon (gris foncé).

Option 2 : Fenêtre à battant avec carreaux de couleur grise (modèle très similaire à l'existant).

Voir le plan réalisé par EL Concept, envoyé le 2024-04-05.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division propose les conditions suivantes : Peindre les galeries, les garde-corps et colonnes du même gris que les ouvertures et de mettre des fenêtres à guillotine (option 1).

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division quant aux conditions pour les modèles de fenêtre et à la couleur de la galerie, garde-corps et colonnes.

Les membres apprécient que la proposition respecte le style architectural d'origine du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Les fenêtres doivent être à guillotine de couleur grise (option 1).
- Les galeries, les garde-corps et les colonnes soient peints du même gris que les ouvertures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16. PIIA – 1573, avenue Kerr – Transformation de la façade

Requérant

Madame Manon Breault, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement du revêtement de toiture en bardeaux de brun à brun foncé et du changement du revêtement léger des lucarnes au 2^e étage de couleur gris.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division est d'avis que le revêtement léger des lucarnes devrait rester blanc afin de respecter davantage les critères visant l'harmonie du paysage de la rue.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division quant au revêtement léger des lucarnes qui devra rester de couleur blanche. De plus, ils estiment que des lucarnes devraient conserver les moulures telles que l'existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Le revêtement léger des lucarnes doit être blanc.
- Le détail de moulures des lucarnes doit être reproduit tel que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17. PIIA – 826, avenue Victoria – Transformation de la façade

Requérant

Madame Amina Labrèche, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de la couleur du stucco extérieur de jaune au gris pâle, du revêtement de bois pour du fibrociment de couleur gris moyen et le changement des volets existant par des volets en bois noir.

Il est également prévu de changer la couleur de la porte d'entrée de blanc à noir.

Voir le modèle reçu le 2024-03-20.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La majorité des membres sont d'avis que la proposition vient améliorer et moderniser l'apparence de la maison et qu'elle vient s'harmoniser avec les bâtiments voisins.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



18. PIIA – 834, avenue Victoria – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Éric Lachapelle, propriétaire

Mise en contexte

La demande vise à rendre conforme le bâtiment qui a été agrandi et transformé sans respecter les plans déposés et approuvés par la résolution 2021-04-133.

Les 5 éléments ci-bas font l'objet de la présente demande :

- Laisser le balcon en bois naturel
- Modèle de barrotins tel que construit
- Dimension fenêtre à l'étage du côté droit tel que construit
- Mode d'installation du revêtement tel qu'installé
- Hauteur du rez-de-chaussée et du bâtiment tel que construit

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire trouve déplorable que les plans autorisés n'aient pas été respectés. Déjà le PIIA autorisé faisait perdre plusieurs composantes architecturales du bâtiment tel qu'il existait jusqu'en 2021. Il est aujourd'hui pratiquement impossible de reconnaître le bâtiment d'origine. De plus, le niveau du rez-de-chaussée brise l'alignement des constructions sur ce tronçon de l'avenue Victoria.

Malgré ces doléances, la division est d'avis que dans l'état actuel des choses, le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, pour harmoniser cette construction dans le paysage bâti et limiter les effets d'un niveau de plancher aussi haut, la division est d'avis que le balcon devrait être peint de couleur blanche et reprendre le traitement autorisé en 2021 et que la fenêtre du 2^e étage devrait être celle approuvée au PIIA en 2021.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU se désolent des travaux de transformation qui ont été effectués à cette résidence.

Les membres partagent l'avis de la division concernant le balcon qui devrait être peint de couleur blanche. De plus, ils sont d'avis que les garde-corps devraient être plus fin et simplifié et que les colonnes être intégrées au garde-corps, tel que présenté sur les plans déposés pour le permis 2021-00436.

Toutefois, ils estiment que la fenêtre double à l'étage convient puisqu'elle s'agence avec la largeur de la porte d'entrée et ses deux fenêtres latérales.

Les membres regrettent que la hauteur du rez-de-chaussée du bâtiment ne respecte pas les plans émis pour permis, mais ils sont conscients qu'il n'est pas possible de corriger la situation sans effectuer des travaux majeurs. De ce fait, les membres jugent que la hauteur est correcte. Cependant, des conifères ou arbustes à feuillage persistant d'une hauteur minimale de 1 mètre au moment de la plantation devraient être plantés tout au long de la galerie telle qu'illustrée sur les plans de 2021.

Bien que le parement d'aluminium existant ne corresponde pas au matériau approuvé en 2021. Les membres jugent que le parement est acceptable.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Des conifères ou arbustes à feuillage persistant d'une hauteur minimale de 1 mètre au moment de la plantation devraient être plantés tout au long de la galerie telle qu'illustrée sur les plans de 2021.
- L'ensemble des composantes de la galerie doivent être peintes en blanc.
- Les garde-corps doivent être du modèle prévu aux plans déposés pour le permis 2021-00436.
- Les colonnes de la galerie doivent être intégrées au garde-corps et disposées de manière à encadrer l'escalier, tel que présenté sur les plans déposés pour le permis 2021-00436.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



19. PIIA – 241, rue Osborne – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Jean Legault, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement du modèle de fenêtre pour des fenêtres à guillotine de couleur noire et le remplacement du revêtement de bois pour du fibrociment en clin de 6 pouces de la même couleur et apparence de bois.

Il est également prévu d'installer des soffites en cèdre rouge avec des moulures en aluminium noires pour la ventilation.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division suggère de conserver les volets et de ne pas ajouter de nouvelles moulures autour des fenêtres à l'étage.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU trouvent insatisfaisant le mode de présentation du projet.

Les membres du CCU sont d'avis que le revêtement de bois devrait être conservé et que le fibrociment n'est pas en harmonie avec le style architectural et l'époque de construction. Ils jugent qu'il en est de même pour les soffites en cèdre rouge.

Art. 3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction.

Les membres expriment leurs doléances quant au changement de couleur de fenêtres, mais soulignent que celle-ci est convenable d'autant plus qu'elles ont déjà été changées. À leur avis, seules les fenêtres doivent être autorisées dans le cadre de ce PIIA.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Les volets et le parement de bois doivent être conservés.
- Les soffites doivent être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20. PIIA – 110, avenue de Picardie – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Benoit Garneau, propriétaire

Mise en contexte

Le projet de transformation de façade vise le changement des fenêtres pour un modèle à battants en aluminium/PVC de couleur noire, ainsi que de peindre de couleur noire le revêtement léger des lucarnes à l'étage et le revêtement léger de la fenêtre en saillie au rez-de-chaussée.

Il est également prévu de peindre les fascias de couleur noire et de changer les soffites de couleur noire.

Voir le photomontage envoyé par le requérant le 2024-04-15.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres sont d'avis que la proposition respecte le style architectural de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



21. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Jean Lachance, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade. Sont prévus les travaux suivants dans le cadre de la présente demande :

- La réfection du revêtement de maçonnerie au rez-de-chaussée et l'ajout de jeux de maçonnerie;
- Le retrait des volets;
- Le remplacement du revêtement métallique existant et de l'ensemble des fascias et soffites;
- L'ajout de puits de lumière;
- L'agrandissement et le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres latérales;
- L'agrandissement de la fenêtre de la salle d'eau au RDC (au centre de la façade);
- Le remplacement de poutre et colonnes existantes du balcon par des éléments plus massifs.

Voir les plans réalisés par la firme Luc Plante architecture, le 2024-03-26

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de respecter davantage les critères associés au respect de l'architecture d'origine, la division propose que le parement de maçonnerie au rez-de-chaussée sous l'avant-toit soit conservé. Le revêtement léger à l'étage soit d'une couleur pâle. Les soffites, fascias, gouttières et poutres et colonnes du balcon devront être de la même couleur que le revêtement léger.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres du CCU apprécient la proposition telle que déposée et estiment que l'ajout des bandeaux de maçonnerie et du revêtement léger au rez-de-chaussée permet d'uniformiser façade avant du bâtiment qui est actuellement dépareillé.

D'autres membres sont d'avis que le parement de maçonnerie au rez-de-chaussée devrait être conservé. De plus, ils estiment que le revêtement léger à l'étage devrait être un déclin régulier et d'une couleur pâle. Également, ils jugent que les soffites, gouttières, fascias, les poutres et colonnes du balcon devraient être de la même couleur que le revêtement léger.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Le parement de maçonnerie au rez-de-chaussée devrait être conservé.
- Le revêtement léger à l'étage devrait être d'un déclin régulier d'une couleur pâle.
- Les soffites, gouttières, fascias, les poutres et colonnes du balcon devraient être de la même couleur que le revêtement léger.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



22. PIIA – 135, avenue de Normandie – Agrandissement et Transformation de la façade

Requérant

Madame Michelle Milos, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement latéral pour l'ajout d'un vestibule avec porte d'entrée en façade avant ainsi que la modification de la façade avant. Deux propositions sont à l'étude.

Voir les plans réalisés par la firme Luc Plante architecture, le 2024-03-28.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que la proposition 2 respecte davantage les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que les propositions ne respectent pas le style architectural de la résidence.

Ils rappellent que Prévile fut développé sous le modèle de cité-jardin et que ces maisons font partie d'un ensemble architectural formant une unité de paysage. Quelques modèles types de résidences étaient alors offerts. Malheureusement, les transformations récentes et importantes du cadre bâti transforment le secteur et lui font perdre son homogénéité.

Les membres soulignent que plusieurs transformations de ce type de résidence sont regrettables et qu'ils ont dénaturé le caractère architectural d'origine. De ce fait, plusieurs de ces transformations des maisons voisines ne doivent pas être citées à titre d'exemple pour justifier un projet de modification de façade.

Quant aux propositions à l'étude, ils estiment qu'elles dénaturent l'architecture d'origine du bâtiment. Une proposition recevable devrait conserver les principaux éléments du langage architectural tel que le retour de brique grise (bande de brique verticale) de part et d'autre de la façade avant, la proportion de revêtement léger, de maçonnerie et la brique de couleur uniforme seraient des éléments à intégrer au projet de transformation de façade afin de respecter les critères suivants :

Art. 3.8 a) i les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

Art. 3.8 a) ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Les membres ne sont pas opposés à l'ajout de l'élément architectural horizontal en façade avant ni à l'aménagement d'un vestibule aux dimensions proposées en cour latérale.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



23. PIIA – 181, avenue de Putney – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Louis-Philippe Poisson, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement des modèles de portes en façade avant. La porte d'entrée principale sera une porte pleine de couleur noire avec fenêtre latérale. La porte d'entrée de garage sera remplacée par une porte pleine de couleur noire de même modèle que la porte d'entrée principale. La porte de garage sera également peinte en noire.

Il est également prévu de remplacer les fenêtres en façade, de peindre le revêtement de bois, le revêtement d'aluminium et les fascias en beige/taupe.

Voir le visuel réalisé par le requérant, reçu le 2024-04-05.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres apprécient que le requérant ait pris en considération les recommandations du CCU et estiment que la nouvelle proposition respecte davantage le style architectural de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



24. PIIA – 615, avenue Victoria – Affichage

Requérant

Salha Dendeni, propriétaire de la place d'affaires

Mise en contexte

Le projet vise l'installation d'une nouvelle enseigne murale composée d'un lettrage et du logo en plastique thermoformé de couleur blanche sans boîtier installé sur la façade.

Également, la demande vise une enseigne sur vitrine en lettrage de vinyle qui a déjà été installé.

Voir le plan réalisé par MP Repro, reçu le 2024-04-05.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division souligne que le commerce présente actuellement des enseignes sur vitrine dans ses deux sections de vitrine ce qui représente 2 enseignes. Considérant qu'un maximum de 2 enseignes est autorisé par commerce, une des enseignes sur vitrine devra être retirée pour l'installation de l'enseigne murale.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU apprécient la nouvelle proposition d'enseigne et se réjouissent que le requérant ait pris en considération les recommandations du CCU.

Ils jugent que le design de l'enseigne est plus sobre et qu'elle s'harmonisera avec le milieu environnant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Retirer l'une des enseignes sur vitrine afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



25. PIIA – 238, rue du Jura – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Richard Couture, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des 4 fenêtres de la façade avant avec un nouveau modèle 2/3 – 1/3 de couleur noire et de changer le revêtement d'aluminium en façade avant par du clin d'aluminium de 8 pouces de couleur blanche.

Il est également prévu de changer la porte d'entrée avant pour un modèle avec vitrage pleine hauteur de couleur noire et de changer les portes de garage pour un modèle avec vitrage dans la partie supérieure de couleur noire (ces deux changements sont déjà effectués).

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition s'agence au style architectural de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



26. PIIA – 216, avenue des Pyrénées – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Yves St-Cyr, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à peindre le revêtement d'aluminium du pignon de toit de couleur noire ainsi que la porte d'entrée de couleur orange midcentury.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres se questionnent sur le choix de couleur de la porte d'entrée, alors que la majorité est d'avis que cela ajoute une touche de couleur. Également, les membres soulignent que la couleur d'une porte d'entrée permet d'ajouter de la personnalité à une maison et que c'est un élément qui se change facilement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



27. PIIA – 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage

Requérant

Madame Julie Huot, CISSS de la Montérégie-Centre

Mise en contexte

Le projet vise l'installation d'une nouvelle enseigne en Plexiglas avec lettrage en vinyle sur une enseigne communautaire existante et d'une enseigne murale en aluminium avec lettrage.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que les enseignes proposées sont convenables.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



28. PIIA – 5431-5453, place Plamondon – Transformation de la façade

Requérant

Syndicats des copropriétaires Lot 607

Mise en contexte

Le projet vise la réparation de la façade en remplaçant tout le revêtement de Canexel sur toutes les façades incluant les balcons et les cheminées. Trois options sont proposées :

- Option 1 : Acier (MAC)
- Option 2 : Aluminium (Rialux)
- Option 3 : Fibrociment (St-Laurent)

Ces options ont une texture et une couleur semblables au bois, comme le Canexel actuel.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division est d'avis que l'option 3 de Fibrociment de couleur torréfiée (St-Laurent) est le matériau qui est le plus similaire au parement de Canexel existant.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division et estiment que le parement de fibrociment s'agence aux façades du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le parement doit être du fibrociment de couleur torréfiée (St-Laurent) de largeur similaire au parement existant et installé à la verticale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



29. PIIA – 652, avenue Victoria – Café-terrasse

Requérant

Madame Alexa Tymocko, propriétaire de la place d'affaires

Mise en contexte

Le projet vise à autoriser un café-terrasse, soit l'ajout de 4 tables et 8 chaises sur le porche existant du bâtiment.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que le mobilier proposé pour le café-terrasse est convenable. Les membres s'interrogent sur la conformité du garde-corps et soulignent que celui-ci doit respecter le Code de construction du Québec.-

Les membres recommandent l'installation de bac à fleurs sur le porche.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30. PIIA – 652, avenue Victoria – Affichage

Requérant

Madame Alexa Tymocko, propriétaire de la place d'affaires

Mise en contexte

Le projet vise l'installation d'une nouvelle enseigne en saillie sur le pignon de l'avant-toit de la galerie.

Voir le plan réalisé par Barbo, daté du 2024-02-26.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La majorité des membres du CCU soulignent qu'il serait préférable que l'enseigne en projection perpendiculaire soit installée sur une colonne, à condition que la hauteur minimale soit respectée.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

31. Divers

31.1 - Projet coup de cœur



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AVRIL 2024**

32. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 21h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alexandrine Lamoureux-Salvas
Présidente par intérim

Anik Fortin
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MAI 2024 À 19 H, AU 6, BOUL DESAULNIERS

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue
M. Pierre-François Chapleau
M^{me} Tiam Sharifi
M. Paul Guenther
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Stéphanie Verreault, élue
M^{me} Émilie Langlois (membre non-votant)
M. Éric Huot (membre non-votant)

MEMBRE ABSENT

M. Luc Côté

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme
M Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M^{me} Fanny Lecomte, stagiaire en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse (visioconférence)

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h07, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Paul Guenther et appuyé par Madame Tiam Sharifi et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. PIIA – 135, avenue de Normandie – Agrandissement et transformation de la façade
5. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade
6. PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Redéveloppement de site
7. Divers
8. Levée de la séance



4. PIIA – 135, av de Normandie – Agrandissement et Transformation de la façade

Requérant

Michelle Milos, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment en projection latérale gauche afin d'y aménager un vestibule avec porte d'entrée en façade.

Le projet prévoit aussi la modification de la façade sur rue par le remplacement du revêtement léger et la brique d'argile rouge existante par une nouvelle brique d'argile rouge. Des jeux de maçonnerie reproduisent des éléments de la composition architecturale d'origine. Le tout comme illustré aux plans réalisés par la firme Luc Plante architecture, datés du 2024-04-24.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

De plus, la division considère que les modifications apportées au projet répondent bien aux commentaires transmis par le CCU dans le cadre de l'étude du dossier lors de la séance du 17 avril 2024.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres sont favorables à la demande, étant d'avis que les modifications répondent aux commentaires transmis précédemment et que le projet respecte davantage l'architecture d'origine. Certains d'entre eux préféreraient toutefois que les jeux de briques reprennent les proportions du revêtement léger existant.

Toutefois, la majorité des membres sont d'avis que le revêtement léger doit être maintenu dans les mêmes proportions que l'existant.

Tous sont d'avis que l'agrandissement proposé s'intègre bien à l'existant, toutefois la marquise fait l'objet de discussions. Considérant que la façade restera tel que l'existant, la marquise semble un ajout contemporain difficilement conciliable avec la composition architecturale et contrevient au critère suivant :

Art. 3.8 b) ii) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évaluent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement léger ne doit pas être remplacé par de la brique.
- La marquise doit se limiter à la portion de l'agrandissement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

5. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 8 MAI 2024**

6. PIIA – 845, av Saint-Charles – Redéveloppement de site

Ce dossier est traité en avis préliminaire considérant que la réglementation avec laquelle le projet a été développé n'est toujours pas en vigueur.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 8 MAI 2024**

7. Divers

- 7.1 - Projet coup de cœur**
- 7.2 Supports à vélo - *Sujet reporté à la prochaine séance***



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 8 MAI 2024**

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 22h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault Présidente



Anik Fortin
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 MAI 2024 À 19 H, AU 2035, AV. VICTORIA, LOCAL C

MEMBRES PRÉSENTS

M. Luc Côté
M^{me} Tiam Sharifi (19h16)
M. Paul Guenther
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRES ABSENTS

M^{me} Stéphanie Verreault, élue

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe d la division développement du territoire
M Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M^{me} Fanny Lecomte, stagiaire en urbanisme

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h05. La présidente étant absente, la séance se déroule sous la présidence du vice-président, monsieur Pierre-François Chapleau.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Paul Guenther et appuyé par Monsieur Luc Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par le déplacement du projet de la piscine Alexandra comme premier dossier traité, le retrait du point portant sur le 117-119, av. Green et l'ajout 151, av de Savoie qui n'a pu être traité lors de la séance du 8 mai. La numérotation de la séance est revue en conséquence. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal des réunions du 17 avril 2024
4. PIIA – Parc Alexandra – Nouvelle construction et aménagement paysager
5. Résultat du sondage web
 - 5.1 PIIA – 436, avenue Crescent – Transformation de la façade
 - 5.2 PIIA – 465, rue Venne – Transformation de la façade
 - 5.3 PIIA – 339, avenue Rivermere – Transformation de la façade
 - 5.4 PIIA – 307, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
 - 5.5 PIIA – 41-43 rue du Prince-Arthur – Transformation de la façade
 - 5.6 PIIA – 395, avenue de Putney – Transformation de la façade
 - 5.7 PIIA – 128, avenue de Brixton – Transformation de la façade
 - 5.8 PIIA – 352, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
 - 5.9 PIIA – 701, boulevard Houde – Transformation de la façade
 - 5.10 PIIA – 210, avenue Rivermere – Transformation de la façade
 - 5.11 PIIA – 201, rue de Guyenne – Transformation de la façade
 - 5.12 PIIA – 203, rue de Guyenne – Transformation de la façade
 - 5.13 PIIA – 205, rue de Guyenne – Transformation de la façade



7. PIIA – 190, avenue Pine – Transformation de la façade
8. PIIA – 412, avenue Birch – Transformation de la façade
9. PIIA – 811, avenue Boissy – Transformation de la façade
10. PIIA – 1155, avenue Victoria – Café-terrasse
11. PIIA – 38, avenue Green – Café-terrasse
12. Dérogation mineure – 311, rue Saint-Thomas – Nombre de places de stationnement
13. PIIA – 760 avenue Oak – Transformation de la façade
14. PIIA – 344, avenue de Putney – Agrandissement et transformation de la façade
15. PIIA – 135, avenue Merton – Agrandissement et transformation de la façade
16. PIIA – 130, avenue de Picardie – Transformation de la façade
17. PIIA – 204, rue de Guyenne – Transformation de la façade
18. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade
19. Divers
 - 19.1 – Projet coup de cœur
 - 19.2 – Supports à vélo
20. Levée de la séance



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 15 MAI 2024**

3. Lecture et approbation du procès-verbal des réunions du 17 avril 2024

La division du développement du territoire a omis de transmettre le procès-verbal de la séance du 17 avril 2024. Son adoption est donc reportée à la séance subséquente.



4. PIIA – Parc Alexandra – Nouvelle construction et aménagement paysager

Requérant

Ville de Saint-Lambert, propriétaire

Étaient aussi présents pour ce point de l'ordre du jour

Éric Painchaud, Directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics
Carolyne Jouvray-Rouleau, Chargée de projet - génie

Mise en contexte

Le projet vise la construction d'un nouveau chalet, d'une nouvelle piscine et des nouveaux aménagements paysagers du parc Alexandra.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

La division souligne que la forme épurée et la matérialité respecte l'esprit architectural du boulevard Queen.

Commentaires et recommandations du CCU

Le projet a engendré de nombreuses questions et commentaires portant sur différents points : mobilier, accessibilité, toilettes, casier, ventilation. Certains membres se questionnent également sur les matériaux du sentier, sur l'épaisseur du toit et sur le nombre de supports à vélo.

Un membre recommande de choisir des arbres avec un fort déploiement pour créer des zones d'ombres sur le site.

Un membre mentionne que le mobilier devrait être choisi en lien avec le parti pris architectural pour mettre le site en valeur. Sur ce point, d'autres membres s'interrogent sur la couleur de la glissade et sont d'avis qu'elle devrait s'harmoniser avec les jeux d'eau.

Le projet est un coup de cœur pour tous les membres du comité.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. Résultat du sondage web

- 5.1 PIIA – 436, avenue Crescent – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Luc Gélinas, professionnel

Mise en contexte

Le projet vise l'ajout d'une fenêtre sur la façade avant de l'agrandissement en cours de construction. Le modèle de fenêtres est similaire aux autres fenêtres de la façade en fausse guillotine blanche.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 436, avenue Crescent êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.2 PIIA – 465, rue Venne – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur François McKenty, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de couleur du revêtement léger, des gouttières, soffites, fascias, portes, fenêtre et garde-corps, passant de couleur blanche à noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande que le nouveau revêtement soit peint avec l'une des couleurs prévues à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 465, rue Venne, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (1)
- b) Favorable au projet selon les conditions de la division du développement du territoire (2)
- c) Défavorable au projet (1)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, certains membres approuvent la recommandation de la division afin que les éléments soient peints de couleur charcoal et non noir. D'autres membres estiment que si le revêtement léger est peint en charcoal et les autres éléments en noir cela convient aussi.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le revêtement léger doit être peint avec l'une des couleurs prévues à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **5.3 PIIA – 339, avenue Rivermere – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Nicole Perras, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la réfection de la galerie en béton de la résidence construite en 1954 pour une galerie en pavé gris. Le projet consiste également à retirer le garde-corps en fer forgé et un élément décoratif en fer forgé sur la façade avant.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 339, rue Rivermere, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



• **5.4 PIIA – 307, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Valérie Milette, professionnelle

Mise en contexte

Le projet consiste à peindre les fenêtres, les fascias et la porte de garage en noire. Le projet consiste également à remplacer la porte de côté par une porte patio avec imposte de couleur noire.

De plus, le projet vise le remplacement des deux fenêtres sur la façade avant secondaire par une fenêtre pleine noire. Aussi, le bardeau d'asphalte brun est remplacé par un gris et le balcon en façade avant secondaire refait à neuf.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 307, boulevard Desaulniers, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



• **5.5 PIIA – 41-43 rue du Prince-Arthur – Transformation de la façade**

Requérants

Madame Guerline Toussaint, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer les deux portes et les huit fenêtres avant blanches par des modèles noirs. De plus, les gouttières blanches seront remplacées par des noires.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 41-43, rue du Prince-Arthur, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.6 PIIA – 395, avenue de Putney – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Étienne Bastien, propriétaire.

Mise en contexte

Le projet vise un changement du modèle de la porte d'entrée en façade avant pour une porte de couleur gris foncé. La porte actuelle est en bois naturel.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 6 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 395, avenue de Putney, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.7 PIIA – 128, avenue de Brixton – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Stéphane Barrette, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir vers le bas l'ouverture de la fenêtre en façade de la propriété, du côté droit. La fenêtre actuelle est de 5,8 pieds de largeur et de 3 pieds de hauteur. La fenêtre projetée est de 5,8 pieds de largeur et de 5,9 pieds de hauteur.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 7 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 128, avenue de Brixton, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

À la suite des discussions séance tenante, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.8 PIIA – 352, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Jean-François Cloutier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer toutes les portes et fenêtres et soffites par des modèles de couleur noire. Le bardeau d'asphalte sera remplacé par un modèle de couleur charcoal.

Le projet vise aussi à ajouter des portes patio à l'arrière de la propriété et à peindre le revêtement d'aluminium vertical en façade avant de couleur noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande que les modèles de fenêtre à gauche de la façade reprennent les divisions des fenêtres existantes.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 8 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 352, boulevard Desaulniers, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (1)
- b) Favorable au projet selon les conditions de la division du développement du territoire (1)
- c) Défavorable au projet (1)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Séance tenante, certains membres considèrent la proposition austère. À la majorité ils recommandent qu'une couleur de bardeau et de fenêtres plus claire ou de maintenir pour du blanc respecterait mieux les critères applicables du règlement sur les PIIA. Certains membres soulignent ce point en signifiant que les fenêtres de la propriété jumelée sont blanches.

Les membres du CCU partagent l'avis de la division concernant le fait que les modèles des fenêtres à gauche de la propriété doivent reprendre les mêmes divisions que les fenêtres existantes. Enfin, certains estiment que l'utilisation de la couleur noire pour le débord de toit permettra d'assurer une harmonie avec le bâtiment existant.

Certains membres sont d'avis qu'une porte en verre plein tel qu'illustré sur le plan couleur serait plus approprié que la porte sélectionnée avec des baguettes horizontales qui a été sélectionné par le requérant afin de respecter l'harmonie architecturale de la maison.

À l'unanimité les membres déplorent le retrait des blocs de verre.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Les modèles des fenêtres à gauche de la propriété doivent reprendre les divisions des fenêtres existantes.
- Le modèle de la porte doit être vitré sans divisions.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **5.9 PIIA – 701, boulevard Houde – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Marc-André Hivon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la réfection de la toiture actuellement en bardeau de cèdre. Le requérant propose deux options :

- 1) Remplacer la toiture par une toiture en métal recouverte d'agrégat de pierre
- 2) Remplacer la toiture par un bardeau d'asphalte noir granite

Le projet consiste également à peindre le revêtement en bois, les portes, fenêtres, soffites et fascias en noir.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande l'option 1.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 9 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 701, boulevard Houde, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (0)
- b) Favorable au projet selon les conditions de la division du développement du territoire (1)
- c) Défavorable au projet (1)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Séance tenante, les membres du CCU partagent l'avis de la division concernant le fait que l'option 1 est plus adaptée au style architectural de la propriété.

De plus, ils sont d'avis qu'une couleur dans les teintes de brun à la place de noire serait souhaitable afin de ne pas dénaturer le style du bâtiment existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le revêtement de toiture et les fenêtres doivent être autre que noir, dans les teintes de brun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.10 PIIA – 210, avenue Rivermere – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Kenneth Norton, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à peindre le revêtement léger à l'étage de couleur grise. Le requérant propose soit la couleur Pussywillow ou soit la couleur Online.

Le projet vise également à peindre les fenêtres, portes, soffites et fascias en noir.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande que le nouveau revêtement soit peint avec la couleur Pussywillow qui se rapproche beaucoup d'une couleur proposée à l'annexe 4 du règlement 2024-215,

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 10 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 210, avenue Rivermere, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (0)
- b) Favorable au projet selon les conditions de la division du développement du territoire (1)
- c) Défavorable au projet (0)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (4)

Séance tenante, les membres sont d'avis que le montage photo ne reflète pas les couleurs proposées. Ils se désolent du choix de couleur et indiquent préférer le revêtement de couleur blanche existant.

De plus, ils estiment que les fenêtres sont trop foncées et s'intègrent mal dans le paysage bâti de l'avenue Rivermere .

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Le bardeau et les fenêtres doivent être peints avec l'une des couleurs prévues à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **5.11 PIIA – 201, rue de Guyenne – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Robert Sulla, professionnel

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer les balcons existants beiges des appartements pour des balcons et des colonnes noires en aluminium installés à l'aide de pieux vissés.

Voir les plans réalisés par Miguel Escobar Architecte, envoyés le 2024-03-07.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 11 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 201, rue de Guyenne, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, les membres s'interrogent sur l'intérêt des colonnes en aluminium qu'ils considèrent mal intégrées à la façade. De plus, ils soulignent que les colonnes et garde-corps devraient être en acier ou aluminium assemblés mécaniquement.

Certains des membres du CCU se questionnent sur la profondeur des balcons : les plans de l'architecte et les photographies ne semblent pas coordonnés.

Un des membres du CCU indique la pertinence des modèles de balcons « traditionnel » pour le projet avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins. De plus, certains membres soulignent que la couleur noire des balcons s'insère mal sur la façade et recommandent un brun.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Fournir des argumentaires témoignant de la nécessité de démolir les balcons existants et d'installer des colonnes pour soutenir les nouveaux balcons.
- Modifier le choix de modèle de balcons pour un « traditionnel » avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins et de couleur brune.
- Fournir la profondeur exacte des balcons existants et projetés, en considérant que les plans et les photographies fournies ne coïncident pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.12 PIIA – 203, rue de Guyenne – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Robert Sulla, professionnel

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer les balcons existants beiges des appartements pour des balcons et des colonnes noires en aluminium installés à l'aide de pieux vissés.

Voir les plans réalisés par Miguel Escobar Architecte, envoyés le 2024-03-20.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 12 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 203, rue de Guyenne, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Séance tenante, les membres s'interrogent sur la démolition des murs en briques et de leur remplacement par des colonnes en aluminium qu'ils considèrent mal intégrées à la façade. De plus, ils soulignent que les colonnes et garde-corps devraient être en acier ou aluminium assemblés mécaniquement.

Certains des membres du CCU se questionnent sur la profondeur des balcons : les plans de l'architecte et les photographies ne semblent pas coordonnés.

Un des membres du CCU indique la pertinence des modèles de balcons « traditionnel » pour le projet avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins. De plus, certains membres soulignent que la couleur noire des balcons s'insère mal sur la façade et recommandent un brun.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Fournir des argumentaires témoignant de la nécessité de démolir les balcons existants, les murs de briques et d'installer des colonnes pour soutenir les nouveaux balcons.
- Modifier le choix de modèle de balcons pour un « traditionnel » avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins et de couleur brune.
- Fournir la profondeur exacte des balcons existants et projetés, en considérant que les plans et les photographies fournies ne coïncident pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **5.13 PIIA – 205, rue de Guyenne – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Robert Sulla, professionnel

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer les balcons existants beiges des appartements pour des balcons noirs en aluminium.

Voir les plans réalisés par Miguel Escobar Architecte, envoyés le 2024-03-20.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 13 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 205, rue de Guyenne, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, les membres soulignent la pertinence qu'auraient des balcons en acier ou aluminium assemblés mécaniquement.

Certains des membres du CCU se questionnent sur la profondeur des balcons : les plans de l'architecte et les photographies ne semblent pas coordonnés.

Un des membres du CCU indique la pertinence des modèles de balcons « traditionnel » avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins pour le projet.

De plus, certains membres soulèvent que la couleur noire des balcons s'insère mal sur la façade et recommandent un brun.

Toutefois, les membres apprécient cette proposition par rapport aux adresses 201 et 203 rue de Guyenne en raison de l'absence des colonnes en aluminium qui dénature la façade.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant la modification suivante :

- Les garde-corps doivent être de modèle « traditionnel » avec main courante sur élevé distinct de la section des barrotins en acier ou en aluminium assemblés mécaniquement.
- Les balcons doivent être bruns.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 103, rue Riverside – Transformation de la façade

Requérant

Mirianne Mathieu Abdallah, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à changer la couleur du bardeau par un modèle noir deux tons, et à remplacer le bardeau sur la partie du toit à faible pente pour une membrane noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division considère que la proposition initiale en noir répond davantage aux critères applicables.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis de la division et estiment que l'utilisation d'un bardeau et d'une membrane noire pour le toit permettra d'assurer une meilleure harmonie avec le bâtiment existant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. PIIA – 190, avenue Pine – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Félix Dubé, professionnel

Mise en contexte

La propriété, dont la construction date de 1921, fait partie de l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial de la ville de Saint-Lambert et on y attribue une valeur patrimoniale supérieure. Le projet vise à remplacer la porte d'entrée par une porte à caissons en aluminium de couleur blanche et à changer les fenêtres latérales et imposte supérieure.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La majorité des membres se désolent de choix de la porte pleine en aluminium qui ne rend pas justice à l'architecture du bâtiment. Ils recommandent un modèle de porte plus traditionnel avec une partie vitrée. Le tout afin de respecter davantage le caractère spécifique du bâtiment de 1921.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA suivant la condition suivante :

- Le modèle de la porte doit être plus traditionnel avec une partie vitrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 412, avenue Birch – Transformation de la façade

Requérant

Madame Caroline Morand, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement du modèle de la porte d'entrée actuellement avec une fenêtre ¼ dans la partie supérieure, par une porte à caisson de couleur noire.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Le CCU considère le modèle de la porte trop contemporain. La proposition est en inadéquation avec l'architecture de la propriété datant de 1986. Elle détonne du style présent dans l'environnement bâti de l'avenue Birch où l'on retrouve des portes en bois ou en aluminium de modèle traditionnel avec une fenestration dans le haut. A leur avis, le critère suivant n'est pas respecté ;

3.8 a) i) les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur ;

Certains membres apprécieraient une porte pleine de modèle plus traditionnel avec une fenestration dans le haut. D'autres estiment que conserver la porte qui avait été approuvée par la résolution 2023-07-249 serait une option souhaitable.

Les membres sont d'avis que le requérant peut réaliser le PIIA autorisé en 2023. Sinon, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- La porte pleine doit avoir une fenestration dans le haut tel que dans les mêmes proportions que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 811, avenue Boissy – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Georges Khouzam, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer les fenêtres blanches par des fenêtres hybrides à battants noires sans carrelage. La porte d'entrée blanche est remplacée par un modèle d'acier noir et en verre clair transparent. De plus, les fascias, soffites et gouttières blancs sont changés pour des modèles noirs. Les bacs à fleurs seront retirés.

Voir le photomontage reçu le 2024-04-07.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU s'interrogent sur la couleur noire des fenêtres, fascias, soffites et gouttières. Ils sont d'avis que la couleur doit être plus claire et faire partie de celles autorisées par l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

De plus, certains membres du CCU sont d'avis que le modèle de la porte choisi est trop moderne et ne respecte pas l'architecture de la propriété.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- La couleur des fenêtres, fascias, soffites et gouttières doit faire partie de celles présentées à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.
- Le modèle de la porte doit être plus traditionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 1155, avenue Victoria – Café-terrasse

Requérants

Monsieur Stéphane Nolette, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à installer une terrasse en bois d'une dimension de 11' x 21' en façade du bâtiment. L'installation de la terrasse empiète sur deux cases de stationnement. Le mobilier de la terrasse est gris foncé et une toile de couleur beige sera installée.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition de terrasse s'harmonise avec le style du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 38, avenue Green – Café-terrasse

Requérant

Société 9254-1093 Québec inc.

Mise en contexte

Le projet vise l'aménagement d'une terrasse en façade du bâtiment.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition de terrasse s'harmonise avec le style du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. Dérogation mineure – 311, rue Saint-Thomas – Nombre de places de stationnement

Requérant

Paroisse Saint-Thomas d'Aquin, propriétaire

Mise en contexte

Pour mettre en œuvre son projet, le requérant adresse une demande de dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'utilisation d'un ratio de case de stationnement de 1 case par 6.1 places assises pour l'usage *Église catholique*, soit 45 cases de stationnement pour 274 places assises. Cela contrevient au ratio exigé pour l'usage *Église* qui est de 1 case par 3 places assises.

La disposition visée est l'article 7.10 d) du Règlement de zonage 2008-43.

Analyse de la division du développement du territoire

La recevabilité d'une demande de dérogation mineure est étudiée par le service en regard des critères d'évaluation suivants :

- 1° La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2° L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
- 3° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8° Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
- 9° La dérogation a un caractère mineur.

Considérant que la diminution du nombre de cases de stationnement respecte les objectifs du plan d'urbanisme et considérant que le respect de la réglementation aurait des effets plus nuisibles sur l'environnement (superficie minéralisée et îlot de chaleur) et que la dérogation mineure n'a aucun impact en matière de sécurité publique et sur le bien-être général, la dérogation peut être considérée comme mineure.

Considérant que le nombre de places assises n'est pas représentatif du besoin courant du requérant et que le nombre de cases de stationnement proposé permettrait de répondre aux besoins de stationnement pour la majorité des services religieux et autres événements, la dérogation peut être considérée comme mineure.

Considérant que les délais d'entrée en vigueur du règlement 2024-215 qui permettra au conseil d'autoriser une compensation de cases de stationnement sans frais pour les organismes religieux met en jeu le contrat entre le requérant et son entrepreneur, l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant.

Considérant que la dérogation mineure aura peu d'impact sur le voisinage puisque cette situation est existante depuis 4 ans, la dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété. D'autant plus qu'à la connaissance de la division du développement du territoire, la situation existante n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part des résidents riverains et que la division a reçu des avis favorables de membres du voisinage.

Ainsi, considérant que les critères d'évaluations d'une dérogation mineure sont respectés, la division du développement du territoire est d'avis que la demande est recevable.

Commentaires et recommandations du CCU



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 15 MAI 2024**

Certains membres du CCU discutent des avis faits aux voisins portant sur la jouissance des propriétaires avoisinants de leur propriété notamment concernant le stationnement sur la rue Queen qui augmentera avec le retrait de cases de stationnement. D'autant plus que le stationnement sur Queen sera amené à être interdit si la piste cyclable projetée est aménagée.

De plus, le préjudice causé au requérant si la demande n'est pas autorisée est à considérer car une dérogation mineure sera accordée à perpétuité à la propriété pour l'usage *Église catholique*. Ainsi advenant la venue d'une nouvelle congrégation catholique, celle-ci pourra jouir de cette dérogation même si ses besoins en stationnement s'avèrent plus importants. D'autant plus que les services religieux réguliers des dimanches sont estimés à 120 personnes et pendant les principales fêtes de l'année, de Noël et de Pâques, la participation aux différents offices peut aller jusqu'à 250 personnes.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. PIIA – 760 avenue Oak – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Samuel Lauzon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la modification du revêtement du pignon du toit sur la façade avant de la propriété, le requérant propose deux options :

- 1) Pignon noir en aluminium avec un effet bois, installé en diagonal
- 2) Pignon en bois, installé à la verticale ou l'horizontale

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division est d'avis que le matériau utilisé doit être en bois, avec une baguette de bois pour chacune des lattes, tel qu'avant les travaux.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU estiment qu'ils ont déjà été laxistes lorsqu'ils ont accepté la couleur du pignon noir. Certains membres s'interrogent sur le fondement de l'avis de l'entrepreneur qui avance que l'installation d'un pignon en bois à l'horizontale entraîne plus d'infiltration d'eau qu'un pignon à la diagonale.

Les membres du CCU partagent l'avis de la division et proposent l'installation d'une membrane à l'arrière du revêtement pour éviter les infiltrations.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande qui ne rencontre pas les critères suivants :

- *Art. 3.8 b) i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;*
- *Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évident de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. PIIA – 344, avenue de Putney – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Émilie Masse, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement des éléments suivants en noir : soffites, fascias, gouttières, bardeau d'asphalte, portes et fenêtres. De plus, de la maçonnerie est ajoutée au-dessus du garage.

Le projet consiste également à agrandir la propriété en rehaussant la hauteur de la toiture et en transformant la lucarne en façade avant.

Voir les plans réalisés par Le Borgne Rizk, envoyés le 2024-04-26.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU débattent du choix de couleur et certains proposent un bardeau plus pâle, considérant que la proposition est austère. D'autres membres estiment que le rendu 3D des architectes ne rend pas justice à la proposition qui semble très sombre, le revêtement extérieur paraît plus noir que gris foncé.

Toutefois, certains membres soulignent la qualité de la proposition, qui met en valeur l'architecture de la propriété.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



15. PIIA – 135, avenue Merton – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Julie Ravary-Pilon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'ajout d'un deuxième étage par la construction d'une lucarne rampante en façade.

Le projet vise également le remplacement du revêtement de toiture pour un revêtement de couleur grise. Les éléments suivants seront remplacés par des modèles gris : lucarne en bois, soffites, fascias, gouttières, portes, fenêtres.

De plus, le projet consiste à démolir le pignon au-dessus de la porte d'entrée

Voir le plan réalisé par Bipède, envoyé le 2024-04-29.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division recommande l'ajout d'allèges aux fenêtres de l'étage et de moulures de coins pour la lucarne en chien-assis.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU considèrent que les fenêtres du chien-assis sont mal dimensionnées et pas assez basses. Ils recommandent de modifier les dimensions des fenêtres, de les assoir à la limite du revêtement léger et d'accentuer la pente du toit. Le tout à l'image des 2^e étages de ce type déjà présents dans l'environnement bâti de Saint-Lambert.

Les fenêtres existantes sur le bâtiment se lisent à la verticale alors que la proposition amène des fenêtres avec des lignes de forces horizontales. Les lignes de force des fenêtres devraient être maintenue à la verticale.

Enfin, les membres recommandent au requérant de s'inspirer des propositions voisines dans lesquelles les fenêtres de l'étage sont de plus petite dimension, ce qui rendrait la proposition plus harmonieuse.

D'autres membres regrettent la simplicité de la proposition et partagent l'avis de la division quant à l'ajout d'allèges aux fenêtres de l'étage et de moulures de coins pour la lucarne en chien-assis.

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA suivant les modifications suivantes :

- Les fenêtres doivent être redimensionnées et le toit doit être plus pentu tel que les exemples transmis.
- Des allèges doivent être ajoutées aux fenêtres de l'étage et des moulures aux coins de la lucarne en chien-assis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16. PIIA – 130, avenue de Picardie – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Charles Lafitte, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'ajout d'un cabanon attaché en retrait de la façade sur le côté latéral gauche.

Il est également prévu de remplacer la marquise, les portes, fenêtres et portes de garage pour des modèles noirs.

Pour la réfection de la façade, deux options sont proposées :

1. Bois installé à la verticale à l'étage, pierre naturelle au rez-de-chaussée et cabanon attenant en pierre naturelle
2. Bois installé à la verticale à l'étage, brique au rez-de-chaussée et cabanon attenant en bois

Voir les plans réalisés par Arketip, envoyés le 2024-03-20.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, afin de mieux répondre aux critères d'harmonie architecturale, la division est d'avis que l'option 1 est à privilégier en considérant que le revêtement de pierre doit être remplacé par de la brique pour respecter le nombre de matériaux autorisé au règlement de zonage.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres sont d'avis que la proposition vient améliorer et moderniser l'apparence de la maison et qu'elle s'harmoniser avec les bâtiments voisins.

La majorité des membres du CCU estiment que la proposition 2 est préférable. Toutefois, afin de respecter le règlement de zonage, le cabanon doit être en brique.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter l'option 2 du projet de PIIA à la condition suivante :

- Le cabanon doit être en brique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17. PIIA – 204, rue de Guyenne – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Philippe Blais, propriétaire

Mise en contexte

La demande vise à remplacer le canaxel sur trois des quatre façades du bâtiment. Le revêtement prévu est un revêtement en aluminium Gentek horizontal de couleur sable.

Analyse de la division du développement du territoire

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, la division du développement du territoire est d'avis que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) applicables au projet.

La division recommande deux options :

- 1) L'installation d'un revêtement en aluminium de couleur similaire que l'existant posé à la verticale sur les trois façades.
- 2) L'installation d'un revêtement en aluminium de couleur similaire que l'existant posé à l'horizontale sur les quatre façades.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres partagent l'avis de la division sur les deux options proposées et recommandent de laisser le choix à la discrétion du requérant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que à l'une des conditions suivantes :

- 1) L'installation d'un revêtement en aluminium de couleur similaire que l'existant posé à la verticale sur les trois façades visées par la demande.
- 2) L'installation d'un revêtement en aluminium de couleur similaire que l'existant posé à l'horizontale sur les quatre façades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18. PIIA – 151, rue de Savoie – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Jean Lachance, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la réfection du revêtement de maçonnerie et l'ajout de jeux de maçonnerie.

Concernant les ouvertures, le projet vise l'agrandissement de la fenêtre de la salle d'eau au rez-de-chaussée, l'agrandissement et le remplacement de la fenêtre latérale et de la porte d'entrée pour un modèle en bois.

Il est également prévu de retirer les volets, de remplacer le revêtement métallique existant par un revêtement métallique de couleur charcoal et d'ajouter un puits de lumière.

De plus, le projet consiste à remplacer les poutres et les colonnes existantes du balcon par des éléments plus massifs en bois naturel et à remplacer l'ensemble des fascias et des soffites pour des éléments charcoal.

À la suite des commentaires défavorables du CCU du 2024-04-17, trois nouvelles propositions ont été soumises.

Voir les plans réalisés par Luc Plante Architecture, envoyés le 2024-04-26.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

De plus, lors du CCU du 2024-04-17, la division avait recommandé la conservation du parement de maçonnerie au rez-de-chaussée sous l'avant-toit. La division avait également recommandé le choix d'une couleur pâle pour le revêtement léger et le fait que les soffites, fascias, gouttières, poutres et colonnes du balcon devront être de la même couleur que le revêtement léger,

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU apprécient que les trois nouvelles propositions prennent en compte les commentaires reçus lors du CCU du 2024-04-17. Les membres du CCU sont divisés quant à l'option à retenir.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter l'option A du projet de PIIA.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



19. Divers

19.1 – Projet coup de cœur

Les membres ont identifié un projet coup de cœur au cours de cette rencontre, soit celui du parc Alexandra.

19.2 – Supports à vélo

Madame Tiam Sharifi a souhaité aborder le sujet des supports à vélo dans les rues résidentielles. Cette demande a été traitée par le Comité de gestion des déplacements et n'a pas été retenue pour des raisons budgétaires et de mise en œuvre. Les supports à vélo seront autorisés dans toutes les cours au règlement 2024-215.



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 15 MAI 2024**

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 21h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre-François Chapleau
Vice-président

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2) **PPCMOI – 651-655, avenue Victoria – Changement d’usage**

CONSIDÉRANT la demande d’autorisation d’un projet formulé conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’immeuble 2023-223;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères applicables prévus à ce règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D’APPROUVER le projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble qui suit et relatif au bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria, tel que déposé.

DE TENIR une consultation publique sur ce projet particulier le 24 juillet prochain à 18h au 600 avenue Oak, local MC-2.

**Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble
Bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria**

SECTION I

Territoire d’application

1. Cette résolution vise le territoire d’application défini au plan joint en annexe A.

SECTION II

Autorisations

2. Malgré la réglementation d’urbanisme applicable au territoire d’application visé à l’article 1, la réalisation d’un projet d’occupation d’immeuble est autorisée conformément aux conditions édictées à la présente résolution;
 3. À cette fin, sont autorisés les usages de la classe A – Bureaux et cliniques du groupe d’usage commerce au rez-de-chaussée malgré la note 1 de la zone CA-1 de l’Annexe 2 – Grilles des usages et des normes, du Règlement de zonage 2024-215.
-

- 4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

Caducité de la résolution autorisant le projet particulier

- 5. La résolution autorisant le projet est nulle et caduque si le titulaire de la résolution ne dépose pas une demande de permis ou de certificats dans les 12 mois suivant la date de la résolution.

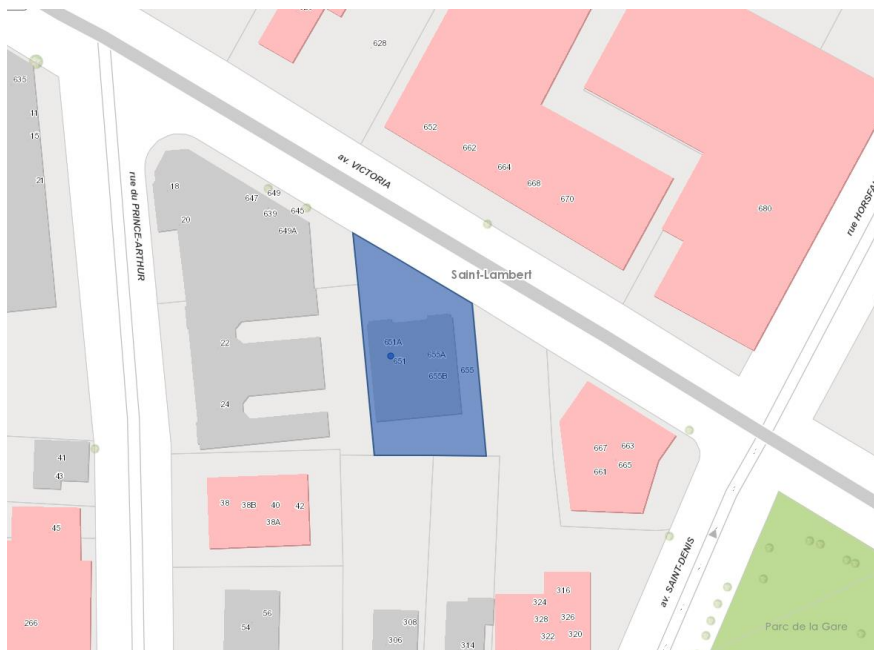
SECTION IV

Entrée en vigueur

- 6. Le présent projet particulier entre en vigueur conformément à la loi.

Projet :	
Second projet :	
Adoption :	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A





Projet particulier de construction, de
modification et occupation d'immeuble
651-655, avenue Victoria



Division du développement
du territoire

TERRITOIRE D'APPLICATION



651 – 655, av Victoria

Localisation

- Zone : CA-1
- District : 5

OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à autoriser les usages de la Classe A - Bureaux et cliniques du groupe d'usage Commerce au rez-de-chaussée de l'immeuble.

DISPOSITION VISÉE

Règlement de zonage 2024-215, Annexe 2 - Grilles des usages et des normes, zone CA-1, note 1- Usages spécifiquement exclus

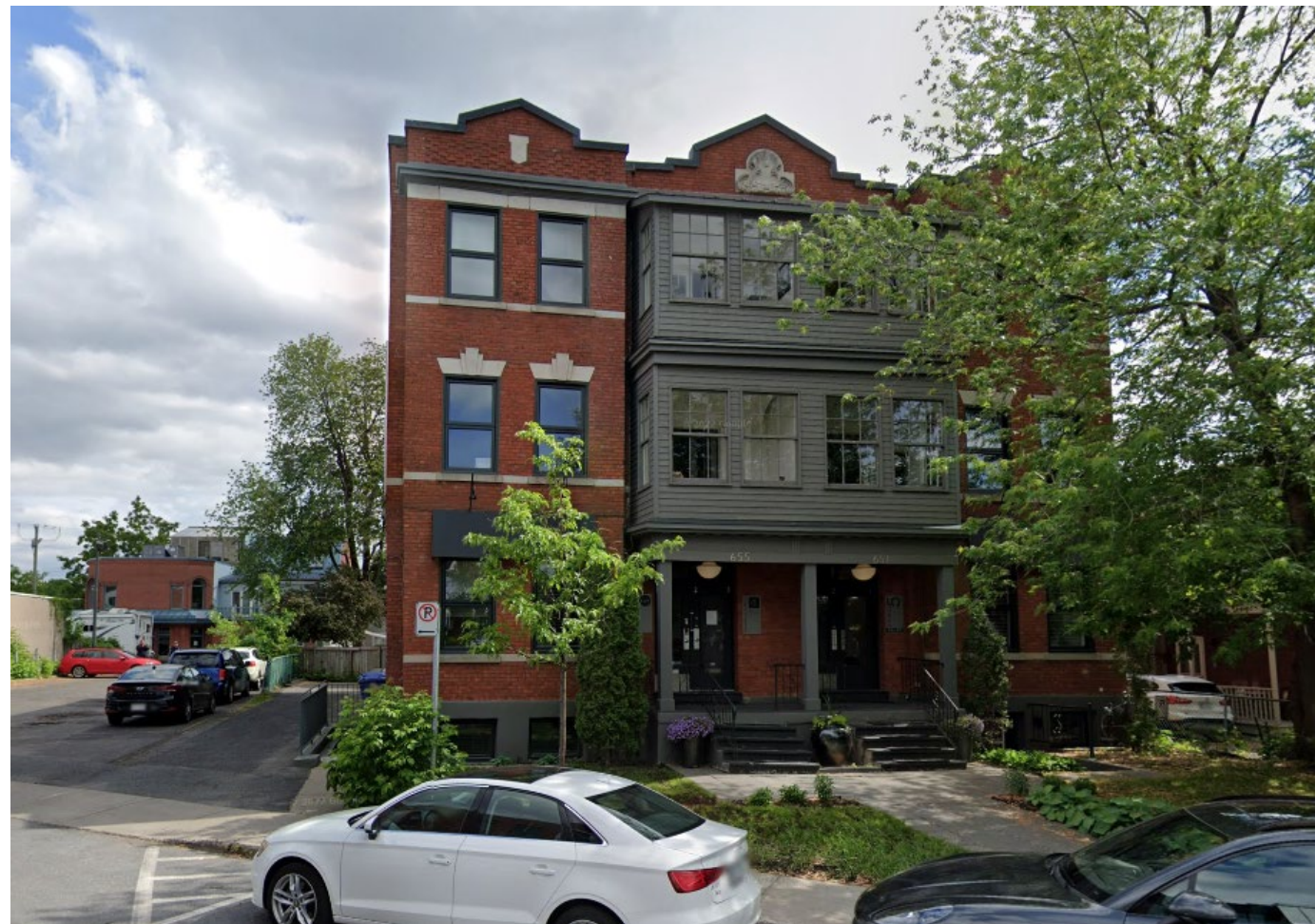
CONTEXTE

- Immeuble construit en 1910 ;
- Typologie fonctionnelle d'origine: résidentiel à logement multiple (6) ;
- L'immeuble est identifié à l'inventaire patrimonial de la Ville de Saint-Lambert (2019) dans lequel lui est attribuée une valeur patrimoniale supérieure ;
- L'immeuble accueille aujourd'hui des unités résidentielles au 3^e étage et des bureaux au 2^e étage ;
- Le règlement de zonage 2008-43 et maintenant le règlement 2024-215 interdit dans la zone CA-1, représentant le cœur du centre-ville de Saint-Lambert, les usages du groupe habitation (H) et certaines classes d'usages du groupe Commerce (C) au rez-de-chaussée des immeubles de cette zone ayant front sur l'avenue Victoria. L'objectif étant de favoriser les usages participant à l'animation de la rue par l'aménagement vitrines et un achalandage piéton ;
- Depuis plusieurs années, malgré des efforts considérables, les locaux du rez-de-chaussée peinent à accueillir des usages conformes, et ce, malgré la baisse des prix de location ;
- Les suites au rez-de-chaussée de l'immeuble ne se prêtent pas aux usages autorisés pour diverses raisons:
 - La typologie architecturale ne permet pas de signaler la présence de commerces ou services
 - La façade ne se prête pas à l'aménagement de vitrine
 - La façade se trouve relativement loin de la circulation piétonne sur rue
 - La modification de la façade pour l'aménagement de vitrine ou de mesure d'accessibilité universelle impacterait la valeur patrimoniale de l'immeuble
 - Les divisions intérieures des deux unités datent de l'époque de construction, conçues pour accueillir un usage résidentiel qui peut convenir à des usages de bureaux, mais difficilement à des commerces et services.



Vers 1930

Source: Patri-Arch 2018-2019



Juillet 2022

Source: google Streetview

Critères d'évaluation de la demande
Règlement 2023-223, art. 3,1,1



1° Le respect des objectifs du plan d'urbanisme, soit l'ensemble des intentions qui y sont prévues explicitement, mais encore les principes découlant de l'ensemble de ses éléments;	9° La contribution de la proposition à une offre de logements abordables ou familiaux;
2° La plus-value du projet particulier pour le milieu en considérant les dérogations demandées en termes d'innovation, de développement durable, de qualité architecturale et de contribution aux composantes culturelles et sociales;	10° La contribution de la proposition à la réduction des îlots de chaleur et des espaces perméabilisés existants;
3° La compatibilité des occupations prévues dans le projet avec le milieu environnant;	11° La contribution de la proposition à l'accessibilité universelle;
4° La contribution de la proposition à l'image de marque de Saint-Lambert se définissant par la qualité architecturale du cadre bâti et sa canopée;	12° La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement, entre autres, au réseau actif conçu de manière à maximiser le confort et la sécurité du piéton, au stationnement, aux accès et aux espaces techniques;
5° Les qualités d'intégration du projet au paysage bâti, architectural et naturel dans lequel il s'insère;	13° Les conséquences du projet sur l'ensoleillement, l'environnement sonore et le vent lorsque le projet particulier présente une hauteur de plus de 10 mètres supérieurs à la hauteur observée sur les immeubles situés dans un rayon de 50 mètres;
6° Les qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;	14° Les conséquences du projet sur l'environnement, les milieux naturels et la gestion des eaux et, le cas échéant, les mesures d'atténuation qui sont proposées;
7° Les avantages de la proposition d'intégration ou de démolition des constructions existantes ainsi que les avantages pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux originels;	15° Les conséquences du projet sur la circulation et, le cas échéant, les mesures d'atténuation qui sont proposées;
8° Les avantages de la proposition pour la mise en valeur des espaces extérieurs, les plantations et le verdissement;	16° Les conséquences du projet sur le bruit, les odeurs, les émanations et la poussière et, le cas échéant, les mesures d'atténuation qui sont proposées.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA – 210, avenue Rivermere – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 mai 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 210, avenue Rivermere, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA – 580-582, rue Le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 580-582, rue Le Royer, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

PIIA – 223, rue du Dauphiné – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 223, rue du Dauphiné, avec la condition suivante:

- La porte de garage doit être pleine



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA – 440, avenue Walnut – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 440, avenue Walnut, avec les conditions suivantes:

- Les nouvelles fenêtres doivent minimalement conserver les divisions horizontales des fenêtres existantes tout en préservant la certification Energy Star.
 - La couleur des fenêtres doit faire partie de celles proposées à l'annexe 4 du *Règlement de zonage 2024-215*.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA – 330, rue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 330, rue Logan, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

PIIA – 103, avenue Macaulay – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 103, avenue Macaulay, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

PIIA – 201, rue de Guyenne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 201, rue de Guyenne, avec la condition suivante:

- Le modèle de garde-corps doit être brun avec main courante surélevée distincte.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA – 203, rue de Guyenne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 203, rue de Guyenne, avec la condition suivante:

- Le modèle de garde-corps doit être brun avec main courante surélevée distincte.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **PIIA – 237, avenue Berkley – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 237, avenue Berkley, avec les conditions suivantes:

- Les fenêtres et le revêtement léger présent sous les fenêtres de la façade avant doivent être de la même couleur que celles proposées à l'annexe 4 du *Règlement de zonage 2024-215*;
 - Les fenêtres de la façade avant secondaire doivent être alignées dans leur limite supérieure;
 - La porte de la façade avant secondaire doit être pleine telle qu'illustrée aux images 3D.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

PIIA – 729, rue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 729, rue Boissy, avec les conditions suivantes:

- La marquise doit être retirée;
 - La pierre ne doit pas être teinte.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

PIIA – 233, avenue Curzon – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 233, avenue Curzon, avec la condition suivante:

- Une allège en béton doit être ajoutée sous la fenêtre gauche de la façade.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

PIIA – 118, rue de Charente – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 118, rue de Charente, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

PIIA – 1573, avenue Kerr – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 1573, avenue Kerr, avec la condition suivante:

- Le revêtement léger et les gouttières, soffites et fascias doivent être de couleur blanche.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **PIIA – 675, rue Green École Reach – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 675, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA - 675, rue Green École Reach - Équipement mécanique et espace de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux équipements mécaniques et à l'espace de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles du bâtiment situé au 675, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16)

PIIA – 675, rue Green École Reach – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager du bâtiment situé au 675, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17)

PIIA – 675, rue Green (École Reach) – Stationnement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 juin 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au stationnement du bâtiment situé au 675, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.18) **PIIA – 135, avenue de Merton – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 mai 2024.

CONSIDÉRANT QUE la proposition modifiée reçue le 3 juin 2024 répond aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 135, avenue de Merton, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4)

Demande à la Cour municipale - 204 avenue des Pyrénées

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sis au 2393833 du cadastre du Québec semble abandonné et que son état contrevient à la fois au *Règlement concernant les nuisances* numéro 2006-19 et au *Règlement relatif à la salubrité des logements* numéro 2364;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de cet immeuble néglige ou refuse de prendre les moyens requis pour se conformer à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut demander à la Cour municipale d'ordonner au propriétaire de faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances dans un délai qu'il détermine ou de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau, et qu'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans ce délai, d'autoriser la Ville à enlever les causes d'insalubrité et de nuisances aux frais de cette personne.

DE DEMANDER à un juge de la Cour municipale d'ordonner au propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2393833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, ce qui suit:

- de s'assurer que les services d'utilités publiques sont fermés pour toute la durée de l'inoccupation afin d'éviter tous risques d'incendie, de dégât d'eau ou autres risques pour la santé et la sécurité des personnes;
 - de fermer toutes les ouvertures du bâtiment principal afin de le protéger des intempéries et d'intrusion d'animaux ou de personnes;
 - de mandater une personne pour l'entretien du terrain et de la piscine de l'immeuble, et ce, pour toute la durée de l'inoccupation
 - de permettre à un inspecteur de la Ville d'inspecter l'intérieur du bâtiment principal en compagnie du propriétaire ou de son représentant afin de s'assurer que les causes d'insalubrité ont été corrigées;
 - de désigner un représentant du propriétaire pour permettre à la Ville de communiquer avec cette personne afin de visiter l'immeuble en l'absence du propriétaire, et ce, pour permettre à la Ville de vérifier si le propriétaire respecte la réglementation municipale.
-

Et qu'en cas de défaut du propriétaire de se conformer à l'ordonnance dans un délai de 15 jours :

- d'autoriser un inspecteur de la Ville, accompagné d'un huissier, à inspecter l'intérieur du bâtiment principal pour s'assurer que les services d'utilités publiques sont fermés afin d'éviter tous risques d'incendie ou de dégât d'eau et à fermer toutes les ouvertures du bâtiment principal afin de le protéger d'intempéries et d'intrusion d'animaux ou de personnes;
 - d'autoriser la Ville à mandater une personne pour l'entretien du terrain et de la piscine de l'immeuble, et ce, pour toute la durée de l'inoccupation.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 juillet 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.